



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les feuilles de Chabbath suivants :

	Page
Shalshelet News	3
La Voie à Suivre	7
Boï Kala.....	11
Baït Neeman.....	13
Tora Home.....	17
Koidinov	21
La Daf de Chabat.....	22
Autour de la table du Shabbat.....	26
Le Chabbat de Rabbi Na'hman	28



Torah-Box

La Parole du Rav Brand

« Tu n'auras pas dans ta bourse deux sortes de poids, un grand et un petit. Tu n'auras pas dans ta maison deux sortes de épha [unité de mesure de volume], un grand et un petit. Tu auras un poids exact et juste, tu auras un épha exact et juste, afin que tes jours se prolongent dans le pays que D.ieu te donne. Car quiconque agit ainsi, quiconque commet une iniquité, est une abomination à l'Eter-nel ton D.ieu. Souviens-toi de ce que te fit Amalek en chemin, lors de votre sortie d'Égypte. Comment il te rencontra sur ta route, et sans aucune crainte de D.ieu, frappa tous ceux qui étaient affaiblis sur tes arrières... » (Dévarim 25,13-18).

Pourquoi la Torah fait-elle suivre l'escroquerie par la venue d'Amalek ?

« Car si tu escrocs les gens avec des poids trafiqués, tu dois t'attendre à ce que ton ennemi te provoque ... », (Tanhouma 8, rapporté dans Rachi). Voici deux histoires survenues en 1942, au temps des rafles, dans la région de Lyon. Comprenant que la police française et la Gestapo allaient les arrêter, deux juifs – appelons l'un M. Cohen et le second, M. Lévy – supplièrent leurs voisins de ne pas les dénoncer. Le jour venu, le voisin de M. Cohen le cacha, lui et sa famille, dans son propre appartement, et sa femme s'installa dans celui des Cohen. Bien qu'on leur ait dit qu'il n'y avait pas de juifs dans l'immeuble, les hommes de la Gestapo voulurent le vérifier par eux-mêmes. Arrivés dans l'appartement des Cohen, les cheveux clairs, les yeux bleus et le parfait accent allemand de la femme qui leur ouvrit la porte les convainquirent, et ils repartirent bredouilles. Le voisin, un véritable ange gardien, expliqua alors à M. Cohen – émerveillé par la grandeur d'âme de son hôte qui avait mis sa propre vie en danger – qu'il avait agi ainsi, car la propagande des nazis, selon laquelle les juifs étaient des escrocs, était un mensonge. Il avait été en relation d'affaires avec un juif qui, avant de quitter Lyon pour Marseille, avait mis au clair leur comptabilité commune. Mais lors d'un passage à Lyon, le juif lui

avait rendu visite, car en refaisant ses comptes, il s'était aperçu qu'une erreur s'y était glissée, pénalisant son associé non-juif. Après avoir vérifié à nouveau les factures, il était clair que le juif lui devait une coquette somme qu'il lui régla aussitôt. M. Lévy en revanche n'eut pas cette chance. Dès l'arrivée des policiers, son voisin le dénonça et les conduisit à son appartement. Pendant les 30 minutes accordées au juif pour ramasser quelques affaires, l'homme expliqua que : « La propagande nazie est juste..., le seul juif avec qui j'ai fait du commerce, il y a de ça vingt ans, m'a honteusement escroqué... ». Imaginons à présent l'accueil différent que le Tribunal céleste réservera à ces deux juifs après 120 ans. Dans l'histoire de M. Cohen, ce juif qui revient pour régler une erreur dans sa comptabilité ne sera pas uniquement récompensé pour son honnêteté, mais aussi pour le fait que grâce à lui, une famille juive entière a été sauvée de la mort. Quant au juif escroc de l'histoire de M. Lévy, nous refusant imaginer son terrible châtiment pour avoir causé la mort d'une famille entière. Nos Sages ont décrété cette terrible sentence : « On ne sauve pas la vie de bergers juifs (ayant l'habitude de faire paître leurs animaux sur des terrains ne leur appartenant pas) quand ils se trouvent en danger de mort » (Avoda Zara 26b ; Yoré Déah 158,1). Que ces paroles soient méditées et prises à cœur par tous les escrocs, qu'ils soient célèbres, comme les faux Le Drian, arnaqueurs au Président, gang du Sentier, Forex... et des tartuffes moins célèbres comme certains commerçants, vendeurs par téléphonie, assureurs ou assurés, banquiers, avocats et autres... Que leur famille et leurs enseignants leur rappellent constamment que « Quiconque agit ainsi, quiconque commet une iniquité, est une abomination à l'Eter-nel ton Dieu ». Qu'ils craignent le sort réservé aux hommes qui provoquent Amalek et mettent en danger la vie du peuple juif.

La Paracha en Résumé

- Nous voyons dans la première montée les sujets de la femme captive de guerre, l'héritage entre les enfants, ainsi que l'enfant rebelle.
 - La paracha se poursuit avec les mitsvot suivantes :

rapporter l'objet perdu à son propriétaire, renvoyer la mère et récupérer l'œuf, construire une barrière, l'interdit de mélanger le lin et la laine.
Plusieurs lois concernant le mariage.
Pour conclure une des Parachiyot les plus riches en Mitsvot, plusieurs lois d'argent.

Réponses n°199 Vaèt'hanan

Enigme 1: La lettre Qouf , qui représente la qédoucha , se transporte du début vers le milieu, puis vers la fin des noms de ces Sidroth : (Q) ora'h , 'Hou (q) ath et Bala (q).

Enigme 2: Vous pouvez voir sur la première ligne qu'une paire de chaussures correspond à la valeur 10. Sur la deuxième ligne vous pouvez comprendre que le bonhomme correspond à la valeur 5. Et sur la troisième ligne que DEUX cornets correspondent à la valeur 4. Jusque-là rien de compliqué.

C'est ensuite sur la dernière ligne qu'il faut être un peu plus attentif. Sur le premier signe, vous n'avez plus une paire de chaussures, mais simplement une chaussure, on peut donc en déduire que la première valeur est $10/2 = 5$. Ensuite, on peut apercevoir un bonhomme, dont la valeur est 5, mais si vous regardez bien, il porte une paire de chaussures (10) et deux cornets (4), cela nous donne donc un total de $5 + 10 + 4 = 19$. La valeur du bonhomme sur cette ligne est donc de 19. Enfin, il reste non pas deux mais un seul cornet, ce qui nous donne $4/2 = 2$. Le cornet correspond donc à la valeur 2. Vous avez maintenant toutes les valeurs et vous pouvez procéder à votre calcul, mais attention n'oubliez pas que la multiplication est prioritaire sur l'addition. Le résultat est donc $5 + (19 \times 2) = 43$.

Rébus : L'eau / Tas / Assez / Laid / n' / A / Paix / Sel / Colle / T / Moon / A
לא תעשה לך פסל כל תמורה

Ce feuillet est offert pour la Refoua chéléma de Esther bat Messaouda

Ville	Entrée*	Sortie
Jérusalem	18:27	19:44
Paris	20:22	21:28
Marseille	20:01	21:03
Lyon	20:07	21:10
Strasbourg	20:00	21:06

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

Hors-série

Eloul 5780

Pour aller plus loin...

- 1)** Pour quelle raison la Torah a-t-elle choisi le terme « al » plutôt que le terme «néguède» (ce qui semblerait convenir davantage) dans le 1er passouk de notre Sidra : « ki tétsé ... al oyevékha » (21-1) ? (Maarid de Belz)

2) Quelle allusion pouvons-nous tirer du fait que le 1er passouk de Ki Tétsé parle d'une guerre facultative (mil'hémète réchout) ? (Imré Kodech, Admour de Belz)

3) A qui, d'après le Zohar, font référence les termes (tu ne prendras pas la mère oiseau sur les petits » et « renvoyer, tu renverras la mère oiseau » ? (Introduction d'une Tikouné Zohar)

4) Que nous apprend le fait que la Torah ait placé un « alef » à la fin du mot « yikaré » et non un « hé » (impliquant alors un langage de Mikré ? (Séfer Hakané, Baal du Séfer Haplia)

5) Quelle est la fréquence du temps de la mitsva de Zékhirate Amalek (25-17) ? (a- Rambam, Smag, Ramban, b- Smak, Maguen Avraham, c- Réa'h dans le Séfer Ha'hinoukh)

6) Pour quelle raison est-il écrit « zakhor ète acher assa lékha amalek » et non « assa lakhème » (au pluriel) ? ('Hachava Létova)

Yaakov Guetta



Un enfant non Bar-Mitsva doit-il réciter le Gomel ?

A priori, il semblerait logique que l'enfant soit astreint à réciter la bénédiction du Gomel lorsque l'occasion se présente comme toute autre berakha ou prière dont il est tenu à faire en raison du 'Hinoukh (=éducation) à l'accomplissement des mitsvot. Cependant, plusieurs Aharonim rapportent (au nom du Maharam Mints), que l'enfant ne pourra pas réciter le Gomel étant donné qu'il est marqué dans la berakha le terme suivant : « בָּלַת הַבָּבֶן » (l'est il est connu qu'un enfant n'est pas encore puni tant qu'il n'est pas Bar-Mitsva). C'est pourquoi la coutume générale est que les enfants s'abstiennent de réciter le Gomel. [Michna beroura 219,3; Caf hahayime ; 219,2; Gueoulé Kehouna (maarekhet 2,10); Voir aussi Birkat Hachem 4 perek 6,41]

Toutefois, d'autres Aharonim réfutent cet argument et sont d'avis que l'enfant pourra (ou même devra) réciter le Gomel. En effet, le terme « בָּלַת הַבָּבֶן » est plus général et ne se rapporte pas uniquement sur la personne qui récite la bénédiction. [Birké Yossef 219,1 au nom du Mahari Bassan ; Mamar Mordehai 219,6; Yaabets dans Mor Oukchi 219]

Et tel est l'avis retenu en pratique par certains décisionnaires. [Hazon Ovadia berakhot page 349/350 ; Or letzion Helek 2 perek 46,59]

D'autre préconisent alors que l'enfant se fasse acquitter de la berakha par un adulte [Penini halakha perek 16,5], ou qu'il récite la bénédiction sans le nom d'Hachem. [Ben Ich Haï parchat Ekev ot 4]

Il est tout de même à noter qu'un père ne pourra pas réciter le Gomel à la place de son fils [Hazon Ovadia page 350/351 au nom du 'Hida]

David Cohen

Valeurs immuables

« et que le fils aîné soit celui de la (femme) haïe [...] il ne pourra pas donner le droit d'aînesse au fils de la (femme) aimée avant le fils de la (femme) haïe, l'aîné. » (Dévarim 21,15-16)

Par le biais de ce passage, la Torah enseigne qu'un fils aîné ne peut pas être privé de sa part de l'héritage paternel. Cela nous enseigne également que les parents doivent veiller au bon ordre et aux relations respectueuses entre les membres d'une même famille.

Le prochain numéro sera le n° 200.

Ne manquez pas ce numéro spécial.

**Pour soutenir Shalshelet ou pour dédicacer une parution,
contactez-nous :**

Shalshelet.news@gmail.com

La voie de Chemouel 2

Chapitre 1

Chers lecteurs, après ces quelques semaines de vacances bien méritées, nul doute que nous aurons besoin de nous rafraîchir un peu la mémoire avant de replonger au cœur de notre histoire.

Lorsque nous nous sommes quittés, nous venions à peine de conclure le premier volume du Livre de Chemouel. Celui-ci s'était achevé dans le sang et la douleur. Chaoul, premier souverain d'Israël, livrait sa dernière bataille face aux Philistins. Et comme si la perte de ses trois fils ne suffisait pas, il ne tarda pas à se faire encercler par l'ennemi. Résolu à les priver d'une opportunité de se vanter d'avoir vaincu un roi d'Israël, Chaoul se jeta sur sa propre épée et mit fin à ses jours. Les commentateurs émettent néanmoins une réserve quant à ce scenario. En effet, comme nous le verrons par la suite, un Amaléki ne tardera pas à prétendre avoir

infligé un coup mortel à Chaoul, conformément à sa demande. Certes, il est tout à fait possible, comme le suppose le Radak, qu'il ait menti afin de s'attirer les faveurs de David, pressenti pour devenir le nouveau souverain d'Israël. Mais dans le cas contraire, il faudrait comprendre pourquoi les derniers versets du précédent tome insinuent que Chaoul s'est donné la mort.

Pour répondre à cette question, le Radak formule une autre hypothèse : en réalité, Chaoul s'est effectivement empalé sur son arme sans pour autant que cela lui soit fatal. Il n'est donc pas impossible que cet Amaléki ait trouvé le roi agonisant, suppliant de mettre fin à son supplice. Cela expliquerait au passage comment la couronne de Chaoul finit entre ses mains. Cependant, il n'aura pas la possibilité de ramener le corps du défunt monarque pour prouver ses dires. La faute en revient aux Philistins qui découvrirent le



Charade

Mon 1er est une des 4 formes de questions,
Mon 2nd est une partie du corps,
Mon 3ème est une lettre de l'alphabet,
Mon 4ème est une note de musique,
Mon 5ème est le nombre d'années qu'il y a dans un siècle,
Mon 6ème est la chaleur israélienne,
Mon tout introduit notre paracha.

Jeu de mots

Un homme moche se roulant dans la neige est un lait caillé.



Enigmes



Enigme 1 : Quelle Mitsva ne peut-on faire qu'en étant en position assise ?

Enigme 2 : On multiplie tous les nombres impairs de 1 à 2003. Par quel chiffre se termine le résultat final ?

Réponses aux questions

1) Afin d'enseigner que dès qu'on sort en guerre, on se doit d'avoir confiance en Hachem qui nous viendra en aide et nous permettra d'être victorieux (c'est donc comme si nous avions déjà gagné), « nous avons donc été au-dessus de nos ennemis », d'où l'expression « al oyevékh » (sur tes ennemis).

2) L'expression « bémil'hémète réchout hakatouv médabère » vient faire allusion et nous apprendre que même au sujet des choses autorisées (réchout), permises (moutarot) selon la Torah, un ben Israël doit aussi sortir et faire la guerre (ki tétsé lamil'hama) contre son ennemi le Yétsér Hara cherchant à l'entraîner par la suite dans la faute (kadech hatsmékhah bémoutar lakh).

3) La 1ère expression fait référence à ceux qui s'adonnent à l'étude de la Torah Lichma. Quant à la seconde expression, elle fait référence à ceux qui étudient Chélo Lichma. Seuls, ces derniers ont besoin de cette mitsva de Chiloua'h Hakène.

4) L'expression « ki yikaré » (avec un alef à la fin) peut être interprétée ainsi : « ki yétsaftse » (lorsque le mère oiseau t'appellera en gazouillant et qu'à travers son chant, tu la trouveras couvant ses oisillons), alors tu ne prendras pas la mère sur les petits.

5) Il y a à ce sujet une discussion parmi les Richonim :

- a. Certains pensent que chaque jour cette mitsva doit être faite.
- b. D'autres pensent que cette mitsva doit être accomplie une fois par an.
- c. Enfin, une opinion pense qu'il suffit d'accomplir ne serait-ce qu'une fois dans sa vie cette mitsva, pour être quitte de son devoir.

6) Amalek ne peut porter atteinte qu'à celui qui demeure solitaire (celui qui s'écarte du Klal Israël et qui est en dehors des colonnes de nuées) et non ceux qui sont unis sous ces colonnes de nuées.

Ainsi, le terme « lékha » incarne l'individu s'écartant du Tsibour, alors que le terme « lakhème » incarne l'ensemble du Klal Israël.

cadavre peu de temps après. Enhardis par leur triomphe, ils découpèrent sa tête et s'emparèrent de son arsenal qu'ils entreposeront dans le temple de leur divinité. Sa dépouille sera quant à elle suspendue à la muraille de la ville de Beth Chéane, de façon à ce que tous les Philistins puissent profiter de ce terrible spectacle.

A ce moment, David était encore aux prises avec les Amalékim qui l'avaient dépossédé, raison pour laquelle il ne put intervenir. C'est donc les habitants de Yavech-Guilaad qui menèrent, de leur propre chef, une expédition visant à récupérer le corps du défunt monarque. Ces derniers n'avaient pas oublié que Chaoul les avaient sauvés du roi d'Amon au début de son règne. Ils purent de ce fait s'acquitter de leur dette. Mais comme nous le verrons au cours des prochains mois, Hachem estimera qu'ils auraient dû en faire beaucoup plus.

Yehiel Allouche

Rabbi Moshé ben Habib

Né en 1654 à Salonique, Rabbi Moshé ibn Habib a été le Rishon LeZion (Grand Rabbin séfarade d'Israël), Hakham Bashi (grand rabbin de l'Empire ottoman) et Rosh d'une grande yeshiva à Jérusalem. Son père, Rabbi Shlomo ibn Habib était issu d'une famille distinguée qui fut contraint d'émigrer en Espagne. Parmi ses ancêtres étaient Rabbi Yaakov ibn Habib, l'auteur du célèbre livre Ein Yaakov et Rabbi Yossef ibn Habib, auteur du commentaire Nimmouké Yossef.

À l'âge de 15, Rabbi Moshé se rendit à Jérusalem, où il rejoignit la yeshiva de Rabbi Yaakov Hagiz. Il épousa la fille de Rabbi Yonathan Galanti, dont le fils, Rabbi Moshé Galanti, le Rishon LeZion, était connu comme le Magen. À son arrivée à Jérusalem, malgré son jeune âge, Rabbi Moshé fut

immédiatement reconnu pour ses talents qui restent jusqu'à aujourd'hui des références extraordinaires. Des Sages distingués comme Rabbi Ezéchias da Silva, l'auteur du Peri 'Hadash, Rabbi Ephraïm Navon, auteur du Ma'hané Ephraïm et même son maître Rabbi Yaakov Hagiz l'ont reconnu comme leur égal et échangeaient avec lui sur de profonds sujets halakhiques. Rabbi Moshé fut ensuite envoyé comme émissaire dans la communauté juive de Turquie. Quand son beau-frère Rabbi Moshé Galanti quitta ce monde en 1689, il fut nommé Rishon LeZion et Rosh yeshiva à sa place, et siégeait même au Beth Din.

Bien que Rabbi Moshé était connu pour son érudition dans tous les domaines de la Torah, il était expert dans le domaine des lois du mariage et du divorce, et en particulier dans le sujet épique des lois relatives aux femmes agounot (femmes dont le mari ne veut pas ou ne peut pas lui remettre le guet). Il est l'auteur de deux ouvrages dans ce domaine, Guet Pashout et Ezrat Nashim, ans.

standards dans ces secteurs. Rabbi Moshé a écrit un autre livre intitulé Shammot ba-Aretz, qui est divisé en trois sections : Yom Teroua, commentaires sur le traité Rosh Hashana (Ortakeni, 1714) ; Tossefot Yom Hakipourim, commentaires sur le traité Yoma (Constantinople, 1727) ; Kapot Temarim, commentaires sur le traité Soucca (Constantinople, 1731). Depuis sa publication, ce travail a été largement respecté parmi les plus grands talmudistes, et il a même fait l'objet d'éloges de la part de sommités telles que Rabbi Akiva Eger et Rabbi Yossef Chaoul Nathanson. Ses responsa ont toutefois été perdues en mer ; seule une partie a survécu et a été publiée sous le titre Kol Gadol (Jérusalem, 1907).

Rabbi Moshé officia en tant que rabbin de Jérusalem et en tant que Rosh yeshiva jusqu'au jour où il quitta ce monde en 1696, à l'âge de 42 ans.

David Lasry

Comprendre sa tefila : Barekh alénou

Après avoir demandé un esprit sain et un corps sain, nous demandons la santé de nos finances. Bien qu'il semble logique de prier d'abord pour sa santé, afin de pouvoir travailler et nourrir sa famille, cette bénédiction est placée en neuvième position dans la amida, afin d'être mise en parallèle avec le neuvième chapitre des Téhilim (dixième aujourd'hui), suite à la séparation du premier chapitre en deux), dans lequel le roi David fustige les spéculateurs sans scrupules qui font monter les prix pour s'enrichir aux dépens des autres. Nous demandons à Hachem de nous procurer, tout d'abord, une subsistance sans tracas, mais aussi qu'il nous protège des projets chimériques qui, au mieux, nous conduiront vers une fortune éphémère, au pire, vers une ruine immédiate.

Barekh alénou ète hachana hazote : certes, notre subsistance annuelle est fixée à Roch Hachana, mais nous oubliions parfois que nos fautes (à titre individuel comme collectif), peuvent entraîner des retenues sur notre subsistance. Se lamenter sur le peu que l'on possède revient à se plaindre de ce qu'Hachem nous procure, et attire sur nous des jugements négatifs. D'autre part, la joie que l'on retire des biens que l'on possède est extrêmement variable. Selon le Baal Chem Tov, Hachem décide chaque jour de l'intensité du plaisir et de la satisfaction que chacun retirera de ses possessions. L'année présente doit être notre lieu de vie, et le futur dans lequel on se projette. Au-delà, ce ne sont que des chimères, car, dépenser ses richesses dans des luxes inutiles ou des besoins artificiels, est parfois un calcul aussi mauvais qu'amasser de l'argent pour « les mauvais jours ».

Mikhael Amar

Les lois du l'houd

A priori, il est défendu à un homme de s'isoler avec plusieurs femmes célibataires ou mariées, à moins que le mari de l'une d'elles se trouve dans la ville. Il est donc défendu à un conférencier, un rabbin, ou un professeur de donner un cours à des femmes ou des jeunes filles dans une salle fermée à clé à moins que la femme, la mère ou la fille de cet homme se trouve parmi les participantes. Certains décisionnaires ashkénazes permettent à un homme de s'isoler avec trois femmes ou plus (dans un cas où l'une des femmes est pudique et que l'homme est cachère), mais d'autres se montrent plus rigoureux. On le permettra seulement en cas de nécessité. De plus, cette permission ne s'applique pas à la nuit, en chemin ou dans les champs. Enfin, la permission de s'isoler avec trois femmes ne s'applique pas si la profession de l'homme exige d'être en contact permanent avec des femmes. Un vendeur de vêtements pour femmes, un bijoutier, un directeur d'école de jeunes filles ou un gynécologue entrent dans cette catégorie d'individus du fait qu'ils côtoient constamment un public exclusivement féminin. En revanche, un épicer ou un médecin par exemple, n'entrent pas dans cette catégorie même si la majorité de leur clientèle est un public féminin, cela du fait que des hommes sont également susceptibles d'acheter dans son magasin. Il en est de même si l'homme connaît familièrement ces femmes telles que des proches ou des collègues de bureau avec lesquelles il est en contact quotidien. Il lui sera défendu de s'isoler avec trois de ces femmes ou plus.

Mikhael Attal

Kidouch Hachem et le miracle

Un jour, Rav Shakh ztl" raconta l'histoire suivante qui s'était déroulée pendant la Shoah.

Un groupe de jeunes hommes se dirigeaient vers les chambres à gaz et, en chemin, ils se rappelèrent que c'était le jour de Sim'ha Torah.

Un des jeunes dit à ses amis : « Si c'est Sim'ha Torah, on a besoin de danser. Mais comment est-ce possible de danser sans Sefer Torah ? »

Un ami lui répondit : « On n'a pas de Sefer Torah, certes, mais on a HaKadosh Baroukh Hou, et avec

Lui on peut danser, alors on va danser avec Lui avant d'aller dans les chambres à gaz. »

Ces jeunes hommes commencèrent alors à danser en faisant des rondes, et ils chantèrent dans cet endroit terrible. Une grande effervescence de joie s'y trouvait, si bien que même leurs voix et leurs chansons furent entendues au loin. Les gardiens

nazis qui se tenaient dans la pièce extérieure entendirent la voix de ces chants et les interrompirent directement. Énervés d'un côté mais aussi très étonnés de leur joie de vivre alors qu'ils se tenaient à la porte de la mort, ils se demandèrent comment ils pouvaient chanter, danser et louer leur Dieu dans un tel contexte. Un général de la Gestapo s'énerva et leur demanda : « Comment pouvez-vous être joyeux ? ! Pourquoi dansez-vous ? ! Pourquoi chantez-vous ? ! »

L'une des réponses d'un jeune homme fut : « De toute manière, nous pouvons mourir à n'importe quel moment. Nous sommes joyeux de nous retirer de ce monde méprisable que vous, les nazis, nous faîtes ressentir en nous faisant souffrir. »

Le gardien nazi s'énerva davantage et fit entrer ces jeunes hommes dans une pièce pour les punir

sévèrement. Mais les jeunes hommes n'avaient pas peur de lui et continuèrent à danser et à chanter tout en se moquant de lui. Le gardien nazi arrêta tout de suite les danses et les sortit à l'extérieur du camp. Il les enferma dans une cabane jusqu'à que leur punition soit établie. Cependant, le lendemain, un miracle se produisit tôt le matin : un des soldats ouvrit la porte de cette cabane et tout le groupe de jeunes put se mêler avec des centaines d'autres personnes qui devaient voyager dans un autre endroit et donc la majorité de ces jeunes hommes qui avaient dansé a été sauvée parce qu'un soldat avait ouvert la porte sans le faire exprès. Et voici le miracle lorsque l'on vit Bekidouch Hachem, la bénédiction repose alors sur nous et nous méritons que Hachem nous envoie des miracles.

Yoav Gueitz

Rébus



La Parachat Ki Tétsé est très riche et contient 74 Mitsvot. L'une d'entre elles est la Mitsva de se souvenir de ce qu'a fait Myriam en parlant sur Moché Rabbénou et de la punition qu'elle reçut en conséquence. En effet, Myriam s'était étonnée que Moché juge nécessaire de se séparer de sa famille pour maintenir sa proximité avec Hachem. Elle avait dit à Aaron : «Est-ce que Hachem n'a parlé qu'à Moché ? Ne nous a-t-il pas parlé, à nous aussi?» (Bamidbar 12,2) Cette parole lui vaudra d'avoir la Tsaraat et d'être écartée 7 jours du camp.

Le Hafets Haïm, dans Chemirat Halachon (Chaa'r Hatevouna, Chap.12) explique que la Torah mentionne d'abord : *préserve-toi de la Tsaraat* (Dévarim 24,8), et juste après : *souviens-toi de ce qu'Hachem fit à Myriam en chemin à votre sortie d'Egypte* (Dévarim 24,9). L'enchaînement de ces 2 versets indique que la Torah nous donne ici un conseil pour arriver à

préserver sa langue. Comme dit le Ramban : le fait de nous remémorer et d'exprimer verbalement cet épisode, nous permet d'intérioriser les conséquences de cette parole déplacée.

Le Hafets Haïm quant à lui demande comment un seul verset peut-il nous permettre d'arriver à une réelle prise de conscience ?

Il explique alors, que la Torah met l'accent sur 4 détails. C'est en les analysant que le verset prend tout son sens.

(1) Souviens-toi de ce qu'Hachem a fait, (2) à Myriam, (3) en chemin, (4) en sortant d'Egypte.

Il faut donc tout d'abord réfléchir à (1) ce qu'Hachem a envoyé : la Tsaraat. C'est une forme d'impureté très forte qui oblige celui qui la contracte à sortir des 3 camps. Elle rend également impur tout celui qui se trouve dans la même tente que le Métsora. Ensuite, il faut réaliser que c'est (2) à Myriam que c'est arrivé. Elle était une grande prophétesse grâce à laquelle le peuple entier

pouvait boire. Elle n'a, de plus, parlé que sur son frère qu'elle aimait plus que tout, et pour qui elle avait risqué sa vie. Son intention n'était pas mauvaise, elle n'a pas parlé en public, et enfin, Moché ne lui en a pas tenu rigueur.

En la punissant en chemin (3), le peuple entier dut patienter pour pouvoir repartir, dévoilant ainsi à tous, ce qu'elle avait dit tout bas.

En sortant d'Egypte (4), c'est-à-dire, avant l'épisode des explorateurs qui permit à tout le monde de mesurer l'ampleur des conséquences du Lachon Ara.

Il est courant d'entendre, dans la bouche de certains, que si on ne cherche pas à nuire à l'autre, notre discours ne s'apparenterait pas à du Lachon ara. L'histoire de Myriam vient nous rappeler chaque matin, lorsque nous la mentionnons après la Téfila, qu'une parole négative reste interdite même si elle n'était pas volontairement blessante.

Jérémie Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Avishaï est un bon juif qui a recherche d'un renom bien réussi dans ses affaires. irréprochable, ils invitent Il a décidé de vendre sa belle chacun des propriétaires de Porsche pour en acheter une ce fameux modèle à venir plus récente. Sa voiture qui faire réparer leur voiture date de quelques années gratuitement. Efraïm est déjà cotée à l'argus à subjugué, il se dépêche 40.000€ et c'est pour cela d'arranger son véhicule mais qu'il la vend 39.000€. À peine se demande ensuite s'il a le a-t-il mis devoir d'en informer Avishaï l'annonce, qu'Efraïm l'appelle car évidemment celui-ci et lui en propose 30.000€, et n'aurait jamais accepté de même si la première volonté vendre sa Porsche à ce prix d'Avishaï est de raccrocher en sachant cela, ou bien si au nez d'Efraïm, du fait de sa l'on peut considérer cette grande curiosité il lui offre comme un don du Ciel demande tout de même dont Avishaï n'a aucun pourquoi il lui fait une mésaventure ?

proposition si peu chère. Le Rav Zilberstein nous Efraïm lui explique alors que enseigne qu'effectivement dans ce modèle se cache un ceci sera à considérer comme problème de structure et un cadeau du Ciel. La raison qu'elle n'en vaut donc pas est que la direction de plus. Avishaï s'empresse donc Porsche a fait remarquer d'aller voir son ami Eliav et qu'ils ne sont aucunement lui demande combien cela obligés de rembourser leur coûterait de réparer ce client et donc c'est le Mazal problème, ce à quoi celui-ci d'Efraïm qui lui a entraîné lui répond 10.000€. Avishaï cela. Cependant, si la lettre n'en revient pas, il se dit qu'il avait été envoyée avant la vaut mieux la vendre vente, Efraïm devra rapidement à 30.000€ à rembourser la différence car Efraïm et d'en finir avec cette il s'agit d'une remise qui a voiture dangereuse. Efraïm, été faite par erreur. Mais si content de son achat, ne se c'est seulement la décision dépêche pas de la réparer de rembourser qui a été mais profite plutôt du plaisir décidé par l'assemblée à la conduire. Quelques générations de Porsche avant la semaines plus tard, il reçoit à vente, elle sera à mettre sur la maison une lettre de la le compte d'Efraïm. On part de la maison mère de rajoutera que cette Porsche expliquant après de réparation est offerte longues excuses qu'ils ont seulement pour garder un découvert un grave problème de construction dont ils ne prendre comme un sont pas entièrement responsables et ne sont dédommagement. Il est donc aucunement obligés de faire évident que cela vise le les réparations du fait des propriétaire actuel de la années passées. Mais ils rajoutent que dans leur propriétaires. **Haim Bellity**

Comprendre Rachi

« Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek en route quand vous êtes sortis d'Egypte » (25, 13-17)

Rachi écrit : « Si tu as menti avec les mesures et les poids, inquiète-toi de la provocation de l'ennemi, comme il est dit : "Des balances malhonnêtes sont une abomination pour Hachem" Et il est écrit ensuite : "Le méchant vient et l'humiliation vient". » Rachi tire de la juxtaposition des versets la règle suivante : ce qui cause l'attaque d'Amalek c'est le fait de mentir avec les mesures et les poids.

On pourrait se poser la question suivante : Voilà que l'attaque d'Amalek dont la Torah parle ici contredit cette règle. En effet, la cause pour laquelle Amalek nous a attaqués à notre sortie d'Egypte est parce que les bnei Israël ont dit : "Hachem est-il parmi nous ou non ?", et non parce qu'ils ont menti dans les poids comme Rachi lui-même ramène là-bas : "Nos Sages donnent l'exemple d'un homme qui donnait à son fils tout ce qu'il lui demandait, puis le fils demanda : "Où est mon père ?" Son père lui dit : "Ne sais-tu pas où je suis ?!" Il le jeta alors par-dessus lui, vint le chien et il le mordit."

On pourrait répondre de la manière suivante : 1. Rachi ne dit pas que l'unique raison qui provoquerait la venue d'Amalek est le mensonge dans les mesures mais seulement que c'est une cause, et il peut en avoir d'autres telle que celle évoquée dans la paracha Béchala'h.

2. En réalité, celui qui dit "Hachem est-il parmi nous ou non ?!" et celui qui ment avec les mesures se rejoignent au fond. Ils ont un dénominateur commun, à savoir un manque de émoune, et c'est cela qui provoque la venue d'Amalek.

En analysant plus profondément Rachi, on pourrait proposer la réponse suivante :

Commençons par se poser quelques questions sur le contenu-même de Rachi :

1. Pourquoi Rachi a-t-il besoin de nous ramener le verset de Michlei ? Le fait que le mensonge provoque la venue d'Amalek, l'apprend-on de notre paracha ou de Michlei ? Puisqu'on le voit dans notre paracha, qu'est-ce que Michlei vient nous ajouter ? Après que Rachi nous ait dit que l'on apprend de la juxtaposition des versets que le mensonge dans les poids et mesures provoque la venue d'Amalek, qu'est-ce que Rachi veut nous ajouter en nous ramenant

Michlei ?

2. Le verset de Michlei ramené par Rachi se termine par : "Le méchant vient et l'humiliation vient." Or, ceci est étonnant car lorsqu'on pense à la venue d'Amalek, ce qui nous vient à l'esprit c'est le chaos, la guerre, des morts, des blessés, donc le terme "humiliation" employé par le verset est étonnant ?

3. Dans la paracha Béchala'h, le rapport de cause à effet est clair. En effet, Hachem dit : "Vous ne Me voyez pas alors Je vous envoie Amalek et vous allez Me trouver." Mais ici, quel rapport y a-t-il entre le mensonge des poids et des mesures et la venue d'Amalek ?

On pourrait à présent répondre à toutes les questions :

Ici, on ne parle pas qu'Amalek vient pour faire la guerre dans le sens d'attaquer physiquement mais on parle qu'il vient pour attaquer au niveau de l'argent, pour fouiller dans les affaires financières des bnei Israël, il vient dans le désir de démontrer au monde que les bnei Israël sont malhonnêtes, il va chercher à démontrer que les bnei Israël aiment l'argent et, par conséquent, ils font "des coups" malhonnêtes. Son but étant de faire une mauvaise réputation, de donner une mauvaise image des bnei Israël et ainsi les humilier. Ainsi, celui qui ment en cachette dans les poids va provoquer la venue d'Amalek dans ses affaires et ce dernier se fera une joie de dévoiler au monde sa malhonnêteté, lui amenant ainsi une grande humiliation. Ainsi, Amalek est un ennemi dont le désir le plus cher est de faire du mal aux bnei Israël, et la manière qu'Amalek va employer pour nuire aux bnei Israël dépend de ce qui est reproché aux bnei Israël. Si les bnei Israël disent "Où est Hachem ?", alors Amalek viendra dans le but de faire une guerre physique afin que les bnei Israël se tournent vers Hachem, c'est ce qu'il s'est passé à la sortie d'Egypte dans la paracha Béchala'h. Mais si le reproche fait aux bnei Israël est le mensonge dans les mesures et les poids, alors Amalek viendra dans le but de dévoiler et de nuire aux bnei Israël en publant qu'ils sont malhonnêtes, c'est justement pour cela que Rachi ramène Michlei. En effet, de la juxtaposition des versets, on voit seulement que cela provoquera la venue d'Amalek, Rachi ajoute alors le verset de Michlei pour nous dire de quelle manière il va attaquer, c'est-à-dire par l'humiliation, et pour ainsi résoudre la contradiction avec la paracha Béchala'h.

Mordekhaï Zerbib

Ki Tetsé
29 Août 2020
9 Elloul 5780
1151



La Voie à Suivre



Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine **MASKIL LÉDAVID**

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La guerre contre le mauvais penchant

« Quand tu iras en guerre contre tes ennemis, que l'Eternel, ton Dieu, les livrera en ton pouvoir et que tu leur feras des prisonniers ; si tu remarques, dans cette prise, une femme de belle figure, qu'elle te plaise et que tu veuilles la prendre pour épouse (...) »

(Dévarim 21, 10-11)

Les Maîtres du moussar expliquent que ce verset concerne le mauvais penchant et la signification du combat mené contre celui considéré comme l'ennemi de l'homme. Lorsqu'il tombe dans ses rets, il lui retire par la ruse des attributs ou qualités qu'il possédait, comme la crainte du Ciel, celle de la faute ou l'aptitude à appliquer consciencieusement la loi. Mais, quand il s'arme de courage pour lutter contre lui, la Torah lui promet qu'il le capturera, comme le précise le verset. Il sous-entend que non seulement il parviendra à le vaincre, mais, en plus, lui seront restituées toutes les prises de son adversaire.

Beaucoup de commentateurs posent la question : pourquoi le verset fait-il mention de « l'Eternel, ton Dieu », alors qu'il aurait été suffisant d'écrire « l'Eternel » ? Théoriquement, un homme ne devrait avoir aucune possibilité de vaincre son mauvais penchant, puisqu'il est fait de feu, tandis que lui n'est qu'un être humain, de chair et de sang. C'est pourquoi il est nécessaire de préciser « ton Dieu ». Car uniquement lorsque l'homme se détache des dieux étrangers, c'est-à-dire de l'attraction pour les futilités de ce monde, et se soumet à la seule royauté divine, il reçoit une aide particulière pour vaincre son mauvais penchant.

De plus, quand un homme entre en guerre contre celui-ci, il atteste qu'il s'en remet totalement à Dieu, sans quoi il n'aurait pas la force d'entreprendre cette lutte difficile. Dès lors qu'il se soumet à l'autorité divine, Dieu lui accorde Son aide pour gagner ce combat inégal. Les Maîtres moralistes ajoutent qu'il pourra ainsi vaincre le mauvais penchant, récupérer toutes les qualités qu'il lui avait prises et, de surcroît, en gagner d'autres.

La « femme de belle figure » évoquée dans notre verset serait une allusion à la Torah. Tant qu'un homme est aux prises avec son mauvais

penchant, la Torah se retrouve elle aussi en captivité. Mais, dès qu'il parvient à le vaincre et récupère toutes les qualités qu'il lui avait ravi, il reconnaît la situation défavorable dans laquelle se trouvait la Torah tant que son mauvais penchant l'influait et s'en attriste. Lorsqu'il se repente, il s'empresse de s'y attacher de nouveau et, en outre, la voit comme une « femme de belle figure », dont la beauté et l'éclat éclairent au loin et le poussent à vouloir de nouveau s'unir à elle, avec un amour décuplé.

Nos Sages demandent pourquoi Adam fut puni immédiatement après avoir fauté, alors que Dieu est généralement longanime et ne se hâte pas de punir Ses enfants, attendant au contraire qu'ils se repentent. Cet empressement est d'autant plus difficile à comprendre qu'il s'agissait de sa première et unique faute.

Ils répondent qu'en ces temps immémoriaux, le mauvais penchant n'existe pas encore. C'est l'homme qui, suite à sa faute, le crée et le fit venir dans ce monde. S'il avait fait attention à ses actes et dominé ses pulsions, cette victoire aurait protégé les générations suivantes. Le mauvais penchant n'aurait pas pu s'installer dans l'homme. En se laissant tenter à manger de l'arbre de la connaissance, il générera le mauvais penchant et tout ce qu'il implique. Dieu punit Adam avec une grande rigueur, car il entraîna toutes les générations suivantes dans son sillage. La sévérité de la punition témoigne du caractère pernicieux de sa faute, dont les implications se répercutent sur les générations futures.

A présent, nous comprenons ce que signifie le fait que Dieu tient rigueur aux justes, même pour un écart de l'épaisseur d'un cheveu (Baba Kama 50a). Leur grandeur en Torah leur donne la possibilité de reconnaître celle de Dieu. Par conséquent, on leur reprochera plus amèrement d'avoir trébuché, car ils sont en mesure de dominer leur mauvais penchant. Aucune épreuve n'est envoyée à l'homme qu'il ne peut surmonter. Plus il se remplit de Torah, plus il augmente en lui la possibilité de dominer son mauvais penchant et de le priver de son influence, la Torah étant l'antidote créé par Dieu pour contrecarrer l'action du mauvais penchant (cf. Kidouchin 30b).

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
 Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
 hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pnimei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
 Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
 p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
 Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
 orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
 Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
 kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

Le 9 Eloul, Rabbi Tsadok Hacohen de Lublin

Le 10 Eloul, Rabbi Pin'has Shapira de Karitz

Le 11 Eloul, Rabbi Chalom Yossef de Ruzhin

Le 12 Eloul, Rabbi Aharon Elkeslassy

Le 13 Eloul, Rabbénou Yossef 'Haïm, le Ben Ich 'Haï

Le 14 Eloul, Rabbi Mordékhai Berdugo

Le 15 Eloul, Rabbi Amram ben Diwan



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



PAROLES DE TSADIKIM

Quand la brakha fait défaut dans l'argent

Une année, le dirigeant d'une Yéchiva vint me faire part des problèmes qu'il rencontrait avec celle-ci. Si elle était dotée d'enseignants extraordinaires, transmettant le savoir à des jeunes avides de progrès, plongés jour et nuit dans l'étude pour la gloire de leur Yéchiva, de manière étonnante, sa situation financière était des plus difficiles.

Je suggérai alors au Roch Yéchiva de vérifier les sources de financement de son institution. Peut-être ces fonds provenaient-ils d'une source impure ?

Après vérification, il s'avéra que la majorité d'entre eux émanaient de donateurs transgressant le Chabbat ou d'autres mitsvot de la Torah.

Ces révélations firent comprendre au directeur de la Yéchiva que, quand une institution de ce type n'est pas basée sur la sainteté et est financée par de l'argent d'origine impure, la bénédiction ne réside pas sur celui-ci, ce qui entraîne une instabilité financière.

Ceci m'a rappelé une anecdote personnelle : il y a quelques années, on me déroba une importante somme d'argent. J'étais stupéfait : étant intégralement destinée aux besoins de la communauté, comment avait-elle pu être ainsi volée ? Je décidai finalement de vérifier sa provenance : cet argent était issu de diverses malversations et avait été malhonnêtement amassé, ce qui expliquait sa disparition.

Dans le même ordre d'idées, la construction du mikvé de nos institutions à Paris fut ponctuée d'une série d'incidents imprévus, entraînant de grandes pertes financières. Beaucoup d'argent avait été investi afin que cette construction soit une réussite, mais, de manière étonnante, de jour en jour, les pertes étaient de plus en plus lourdes. Un jour, un tuyau explosa soudainement, le lendemain, on découvrit des fissures dans les parois du mikvé et ainsi de suite.

Je découvris finalement qu'un bon nombre de donateurs ayant pris part à ce projet transgessaient le Chabbat, ce qui expliquait cette absence de brakha.

J'ordonnai alors de raser tout ce qui avait été construit jusque-là et de reprendre les travaux à zéro. C'est ainsi que nous avons pu, grâce à Dieu, construire un mikvé cachère et pur, cette fois-ci, sans aucun incident de parcours ni perte financière.

DE LA HAFTARA



« Réjouis-toi, femme stérile qui n'as point enfanté ! (...) » (Yéchaya, chap. 54)

C'est l'une des sept haftarot lues lors des Chabbatot de consolation suivant le 9 Av.

Les achkénazes poursuivent avec le verset : « **Ô infortunée, battue par la tempête, privée de consolation !** »

CHEMIRAT HALACHONE

Le colportage

Celui qui rapporte à quelqu'un les propos prononcés sur lui par autrui, ses actes à son égard ou ce qu'il a l'intention de lui faire transgresse l'interdit de colportage, même s'ils ne sont pas en soi répréhensibles aux yeux du rapporteur et que l'auteur des paroles ou des actes ne les nierait pas.

Qui a instauré le devoir de payer un employé ?

« **Le jour même, tu lui remettras son salaire, avant que le soleil se couche.** » (Dévarim 24, 15)

Le gendre du 'Hafets 'Haïm engagea un cocher pour le conduire à un certain endroit. Arrivé à destination, il lui remit la somme pour laquelle ils s'étaient accordés.

Le 'Hafets 'Haïm l'interrogea : « Dis-moi, pourquoi l'as-tu payé ? »

Il lui répondit : « Que voulez-vous dire ? Il m'a conduit jusqu'ici, c'est pourquoi je l'ai payé.

— Mais pourquoi l'as-tu payé ? reprit le Sage.

— Parce que cet argent lui revient... Il a fait son travail, expliqua son gendre.

— Je veux savoir pourquoi tu l'as payé », insista le Tsadik.

L'autre commençait à s'essouffler et ne comprenait pas où voulait en venir son beau-père. « Nous avions convenu que je le paierai pour ce service ; il l'a rempli en me conduisant à destination. Je dois donc moi aussi remplir mes engagements en lui donnant son dû. »

Finalement, le 'Hafets 'Haïm lui révéla ses intentions : « Dis-moi que tu l'as payé, car il y a une mitsva de la Torah de remettre à un employé son salaire le jour même. »

Du point de vue du Sage, on ne payait pas quelqu'un uniquement parce qu'on lui devait de l'argent. Car, qui a déterminé qu'on lui en doit ? La Torah, et c'est la raison pour laquelle on lui donne son dû.

Telle était l'optique du 'Hafets 'Haïm. Avant d'entreprendre un acte, il ne réfléchissait qu'à un point : correspondait-il à la volonté divine ? C'est la raison pour laquelle, lorsqu'il rédigea son célèbre ouvrage Hafets'Haïm, il ne le signa pas. Il considérait que le nom de l'auteur n'importait pas, puisque, de toute façon, il rapportait toujours les sources de chaque loi énoncée. Le cas échéant, il offrait aux lecteurs l'opportunité de les consulter eux-mêmes et d'en vérifier l'authenticité et, dès lors, il n'estima pas nécessaire de reporter son nom en tant qu'auteur de l'ouvrage.



PERLES SUR LA PARACHA

Au-delà de la stricte justice

« Tu es tenu de les ramener à ton frère. » (Dévarim 22, 1)

Il arriva une fois qu'un étudiant de la Yéchiva Porat Yossef trouve un billet de cinquante lires [une grande somme, à cette époque] dans le beit hamidrach. Il alla trouver Rabbi Bentsion Abba Chaoul zatsal pour lui demander s'il avait le droit de le garder, conformément à la permission énoncée dans la Guémara dans le cas où l'on trouve de l'argent dans une synagogue ou un lieu d'étude.

Le Sage sortit de sa poche un billet d'une somme équivalente et dit au ba'hour : « Tiens, c'est un cadeau de ma part. Maintenant, monte au beit hamidrach et cherche qui a perdu l'argent que tu as trouvé. » Le jeune homme obtempéra et remarqua effectivement un avrekh en train de chercher désespérément son billet. Il s'agissait d'un homme pauvre et père d'une famille nombreuse, qui venait d'emprunter cinquante lires au gma'h.

L'étudiant s'empressa de le lui rendre, lui apportant ainsi un grand soulagement.

Rabbi Bentsion lui fit remarquer : « Tu as vu, tu as agi avec bienfaisance envers un Juif. Même si, d'après la stricte loi, tu avais raison et étais en droit de garder cet argent, il est préférable d'agir au-delà de celle-ci. S'il est permis, dans certains cas, de conserver un objet trouvé, cela ne signifie pas qu'il est interdit de rechercher son propriétaire et, parfois, il faut être prêt à renoncer à cette acquisition. »

Une guérison pour les yeux et les dents

« Tu te feras des cordons en franges aux quatre coins du vêtement dont tu te couvres. » (Dévarim 22, 12)

L'auteur du Séfer Hazékhira cite plusieurs points extraordinaires concernant la mitsva de tsitsit.

Ce mot est, en hébreu, l'acronyme des mots « Tsadik yafrid tsitsiotav tamid » (le Tsadik séparera toujours ses tsitsit), geste qui renvoie à des secrets ésotériques. La mitsva des tsitsit nécessite un empressement important, car celui qui ne l'accomplit pas est gravement puni.

Lorsque l'on prononce les mots de la bénédiction consacrée, « s'envelopper des tsitsit », léhitatef bêtsitsit, il faut penser à ses initiales, Lamed et Beit qui, ensemble, équivalent au nombre 32, en parallèle aux 32 fils. C'est une ségoula contre les maux de dents (elles aussi au nombre de 32). Il faut prendre garde de ne pas couper les tsitsit au couteau, mais avec les dents, toujours du fait de ce parallèle entre les dents et les fils des tsitsit.

D'après le Ari zal, celui qui passe ses tsitsit sur les yeux au moment de la récitation du Chéma a la garantie de ne jamais devenir aveugle, tandis que celui qui les regarde continuellement a le mérite de recevoir la Présence divine, de progresser dans sa perception de celle-ci et d'acquérir la crainte du Ciel.

Le talit aide également à lutter contre la colère, quand on regarde le kanaf, c'est-à-dire le coin, de même valeur numérique que kaas (la colère). C'est pourquoi, dès trois ans, on habitue l'enfant au talit, car un esprit de sainteté réside ainsi sur lui.

L'Eternel chemine devant nous

« Qu'Il ne voie pas de chose inconvenante chez toi, sans quoi Il se retirerait derrière toi. » (Dévarim 23, 15)

Lorsque quelqu'un se présente au restaurant ou à l'hôtel, le serveur ou maître d'hôtel le précède pour le mener jusqu'à sa table.

Par contre, lorsque le criminel est emmené en prison, le gardien marche derrière lui pour s'assurer qu'il ne s'échappe pas.

De même, souligne Rabbi Chaoul Nathanson, lorsque les enfants d'Israël suivent la voie de l'Eternel, Il les précède. Mais, lorsqu'ils fautent, Il les suit et c'est pourquoi nous avons été avertis : « Qu'Il ne voie pas de chose inconvenante chez toi, sans quoi Il se retirerait derrière toi » – qu'Il n'ait pas besoin de marcher derrière toi !

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Un combat inégal, une aide divine

« Quand tu iras en guerre contre tes ennemis. » (Dévarim 21, 10)

Les Maîtres moralistes ont interprété ce verset en référence au mauvais penchant, que l'homme doit constamment combattre. Lorsque Dieu constate qu'il part en guerre contre lui, Il lui octroie une aide providentielle pour lui permettre de prendre le dessus et de le vaincre. Il faut savoir qu'il s'agit de l'ennemi numéro un de l'homme et que, pour sortir victorieux de ce combat inégal, nous dépendons de l'aide divine. De même que Dieu nous assiste dans la lutte contre nos ennemis physiques, Il nous aide à remporter celle contre notre mauvais penchant, s'il constate notre intention sincère de l'éradiquer.

Le roi du Maroc déclara un jour craindre davantage ses amis que ses ennemis. En effet, ces derniers expriment ouvertement leurs mauvaises intentions, si bien qu'il peut s'en méfier. En revanche, les premiers affichent un visage aimant et, parfois, dans les coulisses, complotent contre lui. Difficile de savoir s'ils sont fidèles ou s'ils lui veulent du mal.

Dans le même esprit, le mauvais penchant agit avec ruse. D'un côté, il prétend être notre ami, soucieux de nos intérêts et, de l'autre, il étend son filet afin de nous faire tomber dans le piège de la matérialité et du désir. Du fait que nous ignorons à la fois les intentions de cet ennemi et le moment où il va nous attaquer, nous avons besoin de l'aide du Créateur, qui « scrute les reins et les coeurs », pour parvenir à le vaincre. Seule l'étude de la Torah détient un pouvoir protecteur contre les ruses du mauvais penchant et nous permet de mériter l'assistance divine.

D'après nos Sages (Erouvin 18b), il est préférable pour un homme de marcher derrière un lion que d'emboîter le pas à une femme. Car, alors, il est presque certain qu'il succombera au charme de celle-ci, le mauvais penchant possédant une force d'attraction à laquelle il est difficile de résister. Il convient d'être extrêmement vigilant pour ne pas y flétrir et éviter les situations d'épreuve. Chaque jour, nous demandons dans notre prière (bénédicitions du matin) : « Ne nous mets pas dans l'épreuve », car qui sait si nous aurons les forces de la surmonter ?

LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE



Le Baal Chem Tov écrit que l'âme humaine descend dans ce monde pour y vivre soixante-dix ou quatre-vingts ans et contribuer au bien-être physique et surtout spirituel de son prochain. Rav Zilberstein chélita ajoute que, lorsque l'homme accomplit la volonté divine et se montre bienfaisant envers autrui, il n'y perd jamais. Il n'existe rien de plus rentable que de se plier à la volonté du Créateur. Il nous a ordonné de veiller au respect d'autrui et de nous efforcer de ne lui causer aucun préjudice, aussi, quiconque exécute ces directives ne pourra sortir perdant.

Rav Zilberstein rapporte, au nom de Rav Goal Elkarif, une merveilleuse histoire à ce sujet, illustrant remarquablement cette vérité.

Une famille de quatorze membres partit en vacances en Galilée. Le père avait apporté ses économies, associées à celles de ses enfants, le tout s'élevant à quelques milliers de chékalim, pour payer la petite location qu'ils avaient réservée et les autres frais que ce séjour occasionnerait.

Au milieu de leur route, après qu'ils eurent dépassé le carrefour Golni, l'un des enfants eut urgentement besoin d'aller aux toilettes. Le père, repérant de loin un restaurant luxueux, dit au chauffeur de s'arrêter. Il demanda au gardien la permission d'entrer pour emmener son enfant aux toilettes, mais il lui répondit que le patron avait donné à tous ses employés l'instruction formelle de le refuser. Le restaurant se situant

au milieu de la route vers la Galilée, s'il se montrait permissif à ce sujet, la rumeur se répandrait et tous les voyageurs y entreraient dans ce but.

Mais, pris de pitié, il regarda ensuite autour de lui et, constatant qu'il n'y avait personne, leur permit d'entrer, tout en insistant pour qu'ils ressortent au plus vite. Cependant, au même instant, le propriétaire des lieux fit irruption. Il avait sans doute observé la scène sur l'une des caméras. Il demanda : « Que faites-vous donc là ? »

En une fraction de seconde, le père, un homme religieux et craignant Dieu, estima la gravité de la situation. Il comprit que, s'il racontait ce qui s'était réellement passé et révélait au boss que son employé les avait autorisés à entrer, il le licencierait pour infraction à ses directives.

Il décida aussitôt de lui prétendre être venu déjeuner avec toute sa famille dans son restaurant, ce qui calma le patron. Pour preuve, il sortit de sa poche la liasse de billets prévue pour le règlement de ses vacances et dit : « Voilà l'argent que j'ai réservé au paiement de ce repas. » Il agit ainsi afin d'éviter de causer de préjudice au gardien.

La famille s'attabla alors au restaurant et les serveurs commencèrent à apporter les différents plats à chacun de ses membres. Il n'était pas nécessaire d'être versé en mathématiques pour deviner que la facture s'élèverait rapidement à quelques milliers de chékalim. Au cours du repas, un serveur vint leur proposer des boissons fraîches, offre habituellement très coûteuse. Le père décida d'y renoncer afin de ne pas amplifier davantage les coûts déjà importants.

Or, à sa grande surprise, le garçon l'informa que le patron lui avait

enjoint de leur offrir gratuitement à boire. Naïvement, le père pensa qu'il avait pris cette décision en voyant la somme largement satisfaisante qu'il recevrait déjà pour le repas.

Enfin, on leur offrit un dessert. Mais, là aussi, les prix étaient exorbitants et le père refusa donc. Cependant, une nouvelle surprise l'attendait : le serveur lui annonça qu'on lui avait donné l'instruction de leur apporter gratuitement la compote.

A la fin de leur repas, le père s'approcha du comptoir pour le régler. On lui tendit la facture et il faillit s'évanouir. Suite au compte détaillé de tous les plats et la note finale atteignant, comme prévu, quelques milliers de chékalim, figuraient les mots : « Offert par la maison. »

Le patron, constatant son étonnement, s'approcha de lui, lui serra chaleureusement les mains et lui dit : « Dites-moi, pensez-vous réellement que je n'ai pas compris votre manège ? Pensez-vous que j'ai cru que vous étiez venus ici pour déjeuner, et non pas pour utiliser les toilettes ? J'ai bien réalisé que vous avez agi ainsi afin d'éviter que je licencie mon gardien qui vous a permis d'entrer. J'ai tout compris et, face à votre grande noblesse d'âme, qui vous a poussé à dépenser des milliers de chékalim pour ne pas causer de préjudice à un Juif, j'ai décidé de vous offrir ce repas. Vous pouvez poursuivre tranquillement votre route, je ne vous prendrai pas un centime. D'ailleurs, la boisson et le dessert servis gratuitement étaient déjà des allusions à ma décision. »

Cette incroyable histoire nous enseigne que, si on a l'intention de bien agir, on ne sort jamais perdant.

Ki Tetse (142)

כִּי חָצָא לְמַלְחָמָה עַל אִיּוֹקִיךְ וְגַנְגָּנוֹ ה' אֱלֹהִיךְ בִּירָךְ וְשִׁבְתָּה שָׁבֵר
 « Quand tu iras en guerre contre tes ennemis, que l'Éternel, ton D..., les livrera en ton pouvoir, et que tu leur feras des prisonniers » (21.10)

Nous devons comprendre que le Yetsèr Hara (mauvais penchant) est notre ennemi juré, contre lequel nous devons lutter toute notre vie, en faisant prendre le dessus à notre bon penchant. A ce propos, notre maître le **Hafets Haïm** cite la parabole de deux associés dans une société. L'un des deux se sert dans la caisse et vole donc de l'argent de son associé. Il est évident que dès qu'il l'appendra, il réprimandera au minimum durement son associé, et ce, même s'il sait pertinemment qu'il ne récupérera jamais cet argent déjà utilisé et évaporé. Pourquoi donc le réprimander ? Car cela servira au moins pour le futur, afin d'éviter de se refaire tromper. De même, il est possible qu'un des associés joue le rôle de celui qui ne veut que le bien de la société, et qui s'implique à fond, mais en réalité, il n'a qu'une seule idée en tête : retirer de l'argent sans se faire prendre.

Dans ce cas, la vigilance doit être encore plus grande : Il en est ainsi avec le Yetsèr Hara, dont le seul objectif est de nous empêcher d'accomplir la Thora et les Mitsvot. Un Homme censé comprendra donc qu'il doive le combattre à chaque instant, et même si cela n'effacera pas le passé, cela le protégera pour le futur. Le mauvais penchant propose même parfois d'accomplir quelques mitsvot, pour acquérir notre confiance et nous faire baisser notre garde, mais sa véritable intention est bien de nous faire fauter ! Ainsi, la Guémara de Bérakhot nous explique l'unique moyen que l'on dispose pour se défendre : le combattre perpétuellement ! Ce combat se fait principalement par l'étude continue de la Thora, puis par l'acceptation du joug divin en lisant le Chéma Israël, et en dernier recours, le souvenir du jour de la mort où nous devrons rendre des comptes sur chacune de nos actions et pensées.

Hafets Haim

כִּי יִהְיָה לְאִישׁ בֶּן סֹרֵר וּמִזְרָה אִינְגָּנוֹ שָׁמָע בְּקוֹל אָבִיו וּבְקוֹל אָמוֹ
 « Si un homme a un fils dévoyé et rebelle, qui n'écoute pas la voix de son père ni la voix de sa mère... » (21.18)

La paracha de la semaine enseigne les lois du Ben Sorère ou Moré, le fils rebelle. Ce jeune enfant âgé de 13 ans, volant ses parents car attiré par le vin et la viande, doit être condamné à mort par le

Tribunal Rabbinique. Bien que la 'glotonnerie' ne soit pas une faute qui doit être sanctionnée de mort, les Sages nous enseignent qu'on le tue pour anticiper le futur : « Il vaut mieux qu'il meure innocent que coupable. En effet, vu qu'il n'aura plus d'argent pour acquérir ses repas, il ira détrousser des passants et lorsqu'ils s'y opposeront, il les tuera ». Une question revient régulièrement : pourquoi le fils rebelle est-il jugé sur un probable futur, alors qu'Hachem lui-même a jugé Ichmaël en son état actuel, c'est-à-dire après qu'il se soit repenti, sans prendre en compte son futur, quelle différence avec le Ben Sorère ou Moré ?

Le Rebbe de Kotsk répond en donnant un grand enseignement dans l'éducation des enfants. Le Ben Sorère ou Moré est condamné pour anticiper le futur, selon la fin de son nom מֹשֵׁה, c'est-à-dire qu'on le juge sur le Moré. En effet, non seulement il se rebelle (Sorère), mais il enseigne (Moré) également aux autres en les influençant pour qu'ils le suivent dans sa voie. Or, nous savons qu'il est plus grave de faire fauter son prochain que de le tuer, car en le faisant fauter, on le prive de ce monde ci et du monde futur. C'est pour cela que sa punition est si grave : tant qu'il est lui-même problématique, nous pouvons encore patienter, mais dès qu'il commence à entraîner les autres, il faut agir vite et tout de suite !

Rebbe de Kotsk

לֹא יִהְיָה כָּלִי גָּבָר עַל אִשָּׁה וְלֹא יַלְבִּשׁ גָּבָר שְׁמַלָּת אִשָּׁה (כב.ה)
 « Un vêtement d'homme ne sera pas sur une femme, et un homme ne portera pas un vêtement de femme » (22,5)

Ce verset peut s'expliquer de façon allusive. La femme symbolise la douceur et l'homme la fermeté. Quand il est nécessaire d'adopter une attitude féminine, pleine de douceur, comme par exemple quand on prie à Hachem et lui demande de nous aider dans un certain domaine, alors on ne choisira pas la dureté et on ne prierà pas en exigeant. Mais à d'autres moments, pour défendre la Torah que certains réchaïm bafouent par exemple, il faut alors opter pour une attitude masculine ferme et stricte. Dans un tel cas, on ne se comportera pas avec la douceur propre à la femme. Ce verset s'explique ainsi : chaque situation mérite un comportement adapté.

Rabbi Nahman de Breslev

כִּי חֲבַתָּה בֵּית חֶדֶשׁ וְעַשְׂתָּה מַעֲקָה לְגַעַךְ וְלֹא מִשְׁים בְּבִיתְךָ כִּי
יְפַלְּקַפְּלָל מִפְנָו (כ.ח.)

« Quand tu bâtiras une nouvelle maison, tu feras à ton toit un parapet ; ainsi tu ne mettras pas de sang en ta maison, si en tombe celui qui devrait tomber. » (22. 8)

Le Hida donne une belle explication de saison sur ce verset. Pendant le mois d'Elloul, tout juif analyse son comportement et essaie de faire « Téchouva » en rompant avec ses mauvaises habitudes, et en se construisant une « nouvelle maison ». Mais, s'il souhaite que ses efforts soient couronnés de succès, il se doit de faire « au toit, un parapet », c'est-à-dire de se créer des limites et des barrières pour être assuré de ne pas revenir à son état antérieur.

Hida

וְכָתַב לְהָ סְפַר פְּרִיתָה (כד.א.)

« Il lui écrira un acte de divorce » (24,1)

Dans la guémara (Guittin 90b), nos Sages nous disent que lorsqu'un homme divorce de la femme, de son 1er mariage, même l'Autel (du Temple) verse des larmes. Quelle est la signification de cette symbolique ? Il est dans la nature de l'être humain, dans ses instincts, de ne pas rester indifférent lorsqu'il voit quelqu'un souffrir. Beaucoup de personnes sont bouleversées, ont un malaise lorsqu'elles voient du sang. Cependant, un chirurgien ne doit pas avoir d'émotions, continuant à opérer pendant que le sang gicle à profusion. Contrairement aux hommes, les pierres n'ont pas de sentiments, et c'est ainsi qu'on dit : « avoir un cœur de pierre », pour exprimer l'insensibilité d'une personne. Sur l'Autel du Temple (lieu des sacrifices), le sang y était versé en permanence, et la pierre « froide » de l'Autel n'exprimait aucune compassion ou émotion. Nos Sages nous disent que le divorce entre un mari et sa femme est une expérience tellement douloureuse, traumatisante, que même l'Autel, qui est composé de pierres qui n'ont pas de sentiments et qui voit du sang couler en permanence, va en venir à verser des larmes.

Aux Délices de la Torah

בַּיּוֹם הַזֶּה שְׁכַרְוּ וְלֹא תְבֹא עַלְיוֹ הַשְּׁמַשׁ כִּי עַנִּי הוּא וְאַלְיוּ הוּא
נְשָׂא אֶת נְפָשׁוֹ וְלֹא יָקְרָא עַלְיוֹ אֶל יְהָ וְהַיָּה בְּךָ חַטָּא (כד.טו)
« Le jour même tu donneras sa paie (à ton employé), car il est pauvre ... et il n'implorera pas Hachem sur toi » (24,15)

Le sens simple de ce verset est que l'on doit payer le salaire de son employé le jour même, pour ne pas que dans la détresse de sa pauvreté, il n'implore Hachem « sur toi », c'est à dire contre toi. Ce verset conclut : « Et ce sera pour toi une faute », d'avoir entraîné sa détresse. Le Imré Shéfer ajoute que l'on peut expliquer ce verset autrement. Quand

quelqu'un est pauvre et manque du nécessaire, cela le trouble et le perturbe, et il ne peut plus servir Hachem sereinement. Une des conséquences de cela est que ses prières régulières manqueront de ferveur et de clarté, car il sera perturbé par ses besoins qui lui manquent. Ainsi, la Torah recommande de payer le salaire de son employé le jour même, car comme il est pauvre, s'il lui manque le nécessaire, « il n'implorera pas Hachem sur toi », c'est-à-dire qu'il ne pourra pas implorer Hachem et prier vers lui sereinement. Puisque sa prière en sera perturbée, alors cela sera « sur toi », à comprendre dans le sens de « à cause de toi ».

Imré Shéfer

Halakha : Elloul, selihotes

Tous le mois de Elloul, on a l'habitude de se lever tôt le matin, pour dire les selihotes et cela durant quarante jours, jusqu'à la veille de yom kipour, si on ne peut pas se lever si tôt, on pourra faire les selihotes même après le lever du jour, certains ont l'habitude de faire les selihot à minha. Cette période est propice à la techouva, il faudra faire durant ces quarante jours plus de tsédaqua.

Tiré du sefer « Pisqué Téchouvot »

Dicton : On devrait vivre de telle façon qu'on puisse dire à la fin de chaque journée, cette journée n'a pas été vainne.

Zohar Haquadoch

מול טוב ליום הולדת של בני שלמה בן מלכה נ"י

Chabbat Chalom

ויצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרון ליב בן רבקה, שמחה גיזות בת אלוי, חיים בן סוזן סולטנה, סשה שלום בן דבורה רחל, אבישי יוסף בן שרה אלה, אוריאל נסים בן שלוה, פינייא אולגה בת ברנה, רינה בת פיבי. לידה קללה לרינה בת זהריה אנדריאת. דרע של קיימה להניאאל בן מלכה ורות אוריליה שמחה בת מרים .

לעילוי נשמה : ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה

Yossef Germon Kollel Aix les bains

germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollel

www.kollel-aixlesbains.fr

Nous n'avons pas le droit d'être plus de vingt personnes à la synagogue car on a peur du Corona, mais dans les manifestations il y a plus de cinq mille personnes... Avons-nous des juges capables d'apaiser les esprits ?! Non nous n'en avons pas. Lorsqu'un terroriste jette une pierre et tu un enfant juif, on ne peut rien lui faire, même pas détruire sa maison. Le père de l'enfant a beau pleurer, cela ne dérange pas nos juges et ce n'est pas la première fois. Ils sont obligés de toujours amadouer les arabes et le monde entier, car ils n'ont aucun poids. Peut-on appeler ça des juges ?!

5-5. « Restitue nos juges comme la première fois »

C'est pour cela que nous prions Hashem en lui demandant tous les jours dans la Amida de restituer nos juges pour qu'ils puissent être de bon conseils et retirer la mort et la détresse de parmi nous. Aujourd'hui nous sommes délaissés. Que pouvons-nous faire ? Ce pauvre père de famille est désespéré et pleure, mais qui va l'aider ? Personne. Ils font traîner l'affaire en justice d'une cour à l'autre, mais finalement rien n'est fait. Si cela avait eu lieu dans un autre endroit, ils auraient tué l'assassin sur place, mais ici, les juges ont même peur de seulement détruire sa maison. C'est pour cela que nous demandons à Hashem de nous envoyer des juges comme à l'époque du Roi David. Il jugeait sur place. Mais aujourd'hui, c'est l'époque moderne... tu peux faire tout ce que tu veux, et les juges te chercheront des raisons idiotes pour t'innocenter. Il faut que nous ayons des bons juges pour que notre souffrance cesse. Il faut qu'un homme tremble avant de commettre une infraction car il sait que les juges ne le lâcheront pas. Mais même s'il n'y a pas de justice sur terre, personne ne peut échapper à la justice céleste. Un homme peut s'enduire dans n'importe quel endroit dans le monde - Il ne pourra jamais s'enfuir de devant Hashem.

6-6. Il faut apprendre à trouver des mérites sur Israël

Nous devons être des êtres humains. C'est bientôt le mois d'Elloul. J'ai entendu une très belle chose au nom de Roni Gamzou (je ne sais pas s'il est descendant de « Nahoum Ich Gamzou », où s'il vient d'une ville appelée Gamzou). Il a dit qu'à partir du premier Elloul, nous sommes dans une période sainte. C'est encourageant et jouissif d'entendre de telles paroles de la part de gens qui ne sont pas vraiment pratiquants de la Torah et des Miswotes. Il faut valoriser la Torah, valoriser son éducation, donner de la valeur au fait que nous sommes toujours attachés à la Torah et que nous ne l'avons pas oubliée après plus de 2000 ans. Nous n'en avons même pas oublié un seul mot. Il faut comprendre et estimer cela. Les gens qui sont loin de rapprochent petit à petit. Il est interdit d'exclure quelqu'un de notre communauté. Lorsque nous cherchons à dire du mal de notre peuple d'Israël, c'est une mauvaise chose. Il faut apprendre à en dire du bien. Ce n'est pas évident d'être en exil depuis 2000 ans et d'être resté croyants en la Torah. On arrive toujours à reconnaître le Chabbat, Pessah, Roch Hachana, Elloul, les Selihotes. C'est une très grande chose, donc il faut apprendre de ça.

7-7. Des désaccords, mais pas de la haine

Nous avons de nombreux désaccords, mais il est interdit d'arriver à la haine. Il faut nous rapprocher. Les gens pensent que c'est seulement dans notre génération qu'il y a des désaccords ? C'est faux. A l'époque du Rachba il y avait déjà des désaccords. Certains suivaient la Kabala et d'autres n'en voulaient pas. En

Espagne, il y avait des gens qui disaient : « les chrétiens croient en trois pouvoirs, et les Kabbalistes croient en dix pouvoirs ». Ils pensaient Has Wechalom que les dix comptes que l'on citent plusieurs fois dans la Kabala correspondent à dix dieux. Cela est écrit dans le livre du Ribach, qui a demandé à un sage quelle était la réponse qu'il fallait donner à ces gens. Il y avait trois écoles. Certains aimaient la philosophie, d'autres aimaient la Kabala (comme le Ramban qui était un géant du monde) et enfin ceux qui n'aimaient aucun des deux et préféraient le sens simple. Ils expliquaient tous les commandements de la Torah avec logique et simplicité. Mais ils ne se faisaient pas la guerre entre eux, bien que leurs visions étaient différentes. Aujourd'hui, on peut voir un Admour qui va à l'encontre d'un autre Admour, pareil pour les Rabbins. Il y a aussi des non-religieux qui sont contre les religieux, et des religieux qui se font la guerre entre eux. Jusqu'à quand allons-nous continuer ainsi ?!

8-8. Notre honneur est dans notre unicité

Pourquoi le Machiah ne vient pas ? Le Machiah va venir pour une assemblée de fois ?! Sûrement pas. Certains disent que le chef du gouvernement n'est pas bon. Ça suffit. Des milliers de gens manifestent dans la rue contre lui. Autrefois, c'était la même chose pour le chef du gouvernement Begin. Le jour de Roch Hachana, il alla prier, et lorsqu'il revint, il trouva plein de monde autour de lui qui disait : « Begin meurtrier, Begin meurtrier, Begin meurtrier ». Pourquoi meurtrier ? Parce que des gens s'entretiennent au Liban avec les arabes et les chrétiens, et que Begin en est coupable. Mais en quoi est-il coupable ?! Ils lui ont pourri la vie, jusqu'à le pousser à s'enfermer dans sa maison pendant dix ans avant de mourir. Une fois qu'il est mort, ils ont reconnu sa valeur. Ils ont dit « cet homme a exterminé l'autre (que son nom soit effacé) en Irak lorsqu'ils avaient la bombe atomique ». Après quelques années, ils disaient aussi : « le meilleur chef de gouvernement qu'Israël ait connu est Menahem Begin ». Lorsqu'il était vivant ils l'ont poursuivi et chassé sans reconnaître sa valeur. Nous avons aujourd'hui un très bon chef du gouvernement. Je ne suis pas très politique, mais toutes ces discorde me font mal. S'il avait fait quelque chose à l'encontre des juifs, ça serait une autre histoire. S'il a profité de l'argent du pays, le temps nous le dira, mais il ne faut pas toujours être dans la haine horrible comme ça. C'est la pire chose au monde. Le Beit Hamikdash a été détruit à cause de la haine gratuite. J'espère que ses paroles tomberont dans des oreilles attentives et que nous cessions de nous disputer. Notre honneur est dans notre unicité, pas au contraire lorsqu'on se mange l'un l'autre.

9-9. Les cent bénédictions journalières

Dans notre Paracha, il y a une allusion magnifique sur les cens Bérakhot. Il est écrit : « את הברכה אשר תשמעו אל מצוות ה' אלקיכם » (Devarim 11,27). La première lettre des mots « מצוות אתכם ה'ם » forment le mot « מאה » qui vient dire « cent ». C'est une allusion à ce qu'on dit les sages dans le Midrach, que Moché Rabbenou a instauré cent Bérakhot journalières. C'est ce qui est rapporté dans le Responsa de Maran le Hida « Yossef Omets ». Il ramène là-bas deux Midrach. L'un dit que c'est Moché Rabbenou qui a instauré ces bénédictions et l'autre dit que c'est le roi David.

10-11. Est-ce que les femmes sont obligées de faire cent bénédictions journalières ?

Mais ce qui nous intéresse est de savoir si cette obligation s'applique également aux femmes. Selon moi elles ne sont pas

Contactez: David Diai - Marseille 06.66.75.52.52 | Elazar Madar - Paris 06.05.95.36.72

obligées. Nous n'avons jamais vu qu'une femme fasse cent Béarakhot. Voici le Magen Avraham écrit que les femmes ont l'habitude de faire une petite prière dans la langue qu'elles comprennent. Au lieu de faire trois fois la Amida par jour, elles disent une courte prière le matin. C'est également l'habitude en dehors d'Israël et à Teman. Comment arriveront-elles à cent Béarakhot ? Vont-elles entrer à la cuisine et faire la Béarakha tous les jours sur tous les fruits et tous les légumes qui s'y trouvent ?! C'est impossible... sinon elles devraient entrer et sortir cent fois jusqu'à s'épuiser...

11-12. Déduction des propos du Rambam

Le Rambam écrit, dans les lois de la prière (chap 7, loi 14-15): l'homme a le devoir de réciter 100 bénédicitions entre le jour et la nuit. Quelles sont ces 100 bénédicitions? Les 23 que nous avons cités (celles du matin et celle du shema avant le coucher), les 7 encadrant le shema du matin et du soir, celle sur les Tsitsits, les Téfilines, et les bénédicitions des 3 prières (3 fois 18, donc 54), ce qui nous fait 86 bénédicitions. Et quand on mange les deux repas de jour et de nuit, on récite quatorze bénédicitions. Un total de cent bénédicitions. Maintenant que les sages ont ajouté la bénédiction contre les renégats dans la prière, et ajouté Hatov wéhamétiv dans le birkate, cinq bénédicitions en plus sont récitées. Les shabbat et Yom tov, où chaque prière ne contient que sept bénédicitions, et si nous ne récitons pas les jours de semaine, toutes ces bénédicitions, par exemple si on ne dort pas toute la nuit et autres, il faudra compléter avec les bénédicitions sur la consommation de fruits. Pourquoi Maïmonide n'a-t-il pas écrit qu'en semaine, il manque des bénédicitions aux femmes ? Puisqu'il s'inquiète pour le shabbat ou Yom tov, il aurait dû parler des femmes dont certaines ne font aucune prière, et il leur manque donc un lot de bénédicitions. Et si vous dites qu'à l'époque elles priaient toutes, ce n'est pas vrai. Il était toujours d'usage pour les femmes de ne pas prier, c'était la coutume au Yémen, en Tunisie et à Djerba. Et le Ben Ish Chai dit aussi (première année Parshat Hukat XI) que les femmes ne savent pas réciter la birkate, alors il a écrit une version courte pour : בירך חטמא מך מלכ'א דעלמא ' מריה דהאי פיתא, בירך חטמא דין לכולא Ils ont dit que c'était une courte bénédiction qu'elles sont en mesure d'apprendre. Cela sous-entendrait que les autres bénédicitions elles ne les récitent pas , alors comment atteindront-elles cent bénédicitions? Pourquoi Maïmonide n'a-t-il pas écrit [comment les femmes compléteraient-elles]? Il semble donc que les femmes ne sont pas concernées par ce devoir de 100 bénédicitions. «הנה כי כן י'בוך גבר ורא ה'» (c'est ainsi que l'homme bénit), l'homme et pas la femme. C'est l'opinion du Chévet Halevy et d'autres. Toutes les excuses au Rav Ovadia qui exige 100 bénédicitions par jour, aux femmes également (Halikhot olam, tome 1, p59). Je ne sais pas comment. Probablement, les femmes qui étaient dans sa maison faisaient toutes les prières. Il ne leur manque alors que les Tsitsit et les tefillin, et ce n'est pas un problème. Apportez-leur des fruits, une pomme ou une pêche et autres, et elles compléteraient . Mais la plupart des femmes du monde ne le font pas.

12-13. Le Talit la nuit

Quelqu'un m'a écrit un jour qu'il y a un sage ashkénaze à Jérusalem qui a écrit qu'il est interdit de porter un talith katane la nuit. Dès que la nuit arrive, il faut l'enlever comme il est dit: «Et vous le verrez (Bamidbar 15:39), pour exclure l'habit de nuit (Chabbat 27b) Mais qu'est-ce que cela signifie « exclure l'habit de nuit »? Ce n'est pas interdit de le porter, seulement

il n'y a pas d'obligation de le faire et donc pas de bénédiction à réciter. Mais, il est permis de le garder, que pourra-t-il arrivé ? Et le Rav Ari, même quand il dormait, il avait un talit katane sur lui, et de nombreux Hassids agissent ainsi (et je le faisais, mais, maintenant, avec tant de problèmes, à cause de mes fautes, je ne peux plus). Le Rav Ari a apporté une preuve de la Guemara Ménahot (43b) qui raconte que lorsque le roi David était dans les bains, il se voyait nu sans commandements. Il s'est dit : « oh, je n'ai pas de mitsva pour me protéger », puis il s'est souvenu de la Mila . Il a dit : « eh bien, j'ai une mitsva ». Et quand il sortit du bain, il en fit un psaume: 'למנצח על השמניות צדמור לדוד' (Téhilim 12). Qu'est-ce que שמנית (huitième)? Cela fait référence à la Brit Mila qu'il faut faire au huitième jour. Ce sont les propos de la Guemara. Et si la nuit, nous ne portons pas les Tsitsits, pourquoi ne sait-il pas senti nu de commandements la nuit? Il est donc certain qu'il portait les Tsitsits la nuit (Chaar Hakavanot, 52b).

13-14. La huitième miswa au 8eme jour

Mais une interrogation demeure. Pourquoi serait-ce écrit (la huitième), il aurait fallu marquer שmini, pour le huitième jour (au masculin). J'ai pensé à quelque chose de sympa. Le Rambam (lois des rois) écrit que le premier homme a reçu 6 commandements. Puis Noah reçu l'interdiction de consommer un morceau de viande d'un animal vivant. Ensuite, Avraham a reçu l'ordre de la Brit Mila, qui est donc la huitième miswa reçue par l'homme. Le Rambam continue avec Itshak qui reçut la miswa de Maasser, et Yaakov l'interdiction de consommer le nerf sciatique.

14-15. Moché Rabénou - les 613 miswot

Grâce à cela, j'ai compris autre chose. J'ai vu, dans le livre du Rav Eliahou ki Tov, que les gens ont l'habitude d'écrire משה רבינו (Moché Rabénou), avec un youd après le beit, alors que cela semble une erreur, car il ne devrait pas y avoir de youd. Il a répondu qu'étant donné qu'avec le youd, משה רבינו a la valeur numérique de 613, il faut laisser cette lettre pour faire allusion au fait que les 613 miswot nous ont été transmises par son intermédiaire. Que répondre pour ceux (comme nous) qui n'écrivent pas de youd à משה רבינו? La réponse est simple. Nous avons vu que les 10 premières miswot ont été reçues par Adam, Noah, Abraham, Itshak et Yaakov. Moché nous en a alors transmis 603, משה רבינו, sans le youd. J'ai dit ces mots en l'honneur d'un petit-fils qui vient de naître et sera circoncis dans les prochains jours, bH.

15-16. L'année de destruction du deuxième temple

J'ai reçu un commentaire de Rav Zamir Cohen (pour ce qui était écrit dans le dépliant n ° 221, lettre 27). Il m'a envoyé une photo de son commentaire sur Daniel (pas tout le commentaire, deux pages), et là il a prouvé que le Second Temple n'a duré que 420 ans, et la destruction a donc eu lieu en 3828, de l'avis de Rachi. [Et d'autant plus de l'avis de Rabénou Tam et Rachbam du Tossefot Avoda zara 9b, selon lesquels le temple fut détruit à sa 421eme année. Rav Zamir pensé Rachi et Rambam sont en polémique sur le sujet. Mais, je lui ai expliqué, au no du Mabit (tome 1, chap 50) qu'il n'y a pas de désaccord entre ces 2, sur ce sujet. Seulement, chacun des deux a pris en compte un cycle calendaire différent. Mais, les 2 sont d'accord que le temple a duré 420 ans. Pour nous, en pratique, tout est décalé d'une année, autant l'entrée en Israël que la destruction du temple premier et deuxième. Ce dernier a donc bien existé durant 420 ans. Pour Rabenou Tam et Rachbam qui parlent d'une destruction à la 421eme année,

ce n'est pas un problème. Lorsque le prophète Daniel parle de 490 ans, il fait référence aux 70 années d'exil et 420 années du deuxième temple. Et si certains ont écrit 421eme année, c'est pareil. Un an de plus ou de moins, cela revient au même.

16-17. Et nous avons une belle preuve d'Avraham, au sujet duquel il est écrit : Avraham avait 75 ans, à son départ de Haran (Béréchit 12:4). Ensuite, il est écrit : tes enfants seront asservis durant 400 ans (Béréchit 15:13). Ailleurs, il est écrit : les Bnei Israël séjournèrent en Égypte, durant 430 ans (Chemot 12:40). Nos sages ont expliqué que le compte des 430 ans a démarré à l'alliance entre les morceaux et le calcul des 400 ans démarre à la naissance d'Itshak. Comment ? A la naissance de Yaakov, Itshak avait 60 ans (Béréchit 25:26). Et Yaakov descendit en Égypte, âgé de 130 ans (Ibid. 47: 9), 190 ans au total, et encore 210 ans en Égypte, 400 ans au total, et ces trente ans, d'où venaient-ils ? c'est le temps qu'il y a entre l'alliance entre les morceaux et la naissance d'Itshak. Pourtant, comme il est écrit au début, Avraham avait 75 ans lors de l'alliance entre les morceaux. Et de 75 à cent ans, il n'y a que vingt-cinq ans ? Et les Tossefot ont eu des difficultés avec cela dans Brakhot (p. 7b) et ont dit que l'ordre n'est pas précis, «et il n'y a pas de début et de fin dans la Torah.» Mais il est très difficile de dire cela. Car tout est un seul passage : «Après ces choses, la parole du Seigneur à Abram dans la vision disait : Ne craint pas Abram» (Genèse 15: 1), pourquoi Abram aurait-il peur ? Parce qu'il a tué les rois, et pensait qu'il avait épousé ses mérites (Béréchit Rabbah). Le Seigneur lui dit ne t'inquiète pas, «ton salaire est très élevé », et continue : comment saurai-je que je vais l'hériter» etc. etc. et il n'y a pas de coupure entre eux. Et c'est le commentaire du Ralbag - Rabbi Levi Ben Gershom, dans son commentaire sur la Torah Parshat Lech Lecha et a suggéré d'autres explications. Et je me souviens de l'un des Rishonim qui a écrit qu'ils ont vécu en Égypte pendant deux cent quinze ans, pour compléter ces cinq années manquantes. Mais, nos sages ont parlé d'un séjour de 210 ans en Égypte, valeur numérique du mot טון. Alors, ils disent que ces 5 années ont été perdues dans les calculs et que le décompte des années ne s'est pas toujours fait correctement, c'est ainsi que propose la Guemara dans d'autres sujets. Et si tu maintiens que le temple a duré 420 ans, peut-être faut-il dire que l'année de la destruction n'a pas été prise en compte car elle n'était pas complète puisque le temple fut détruit le 9 Av. Il n'y a plus de qu'est, du coup.

17-18. L'an 3829

Plus que cela, Rav Zamir Cohen, Qu'Hachem le protège, dans son livre d'archéologies bibliques, rapporte, à partir de plusieurs livres, l'année où a eu lieu la guerre de Sanheriv, et la destruction du temple, par rapport au calendrier grégorien. Et on s'aperçoit que cela ne correspond pas à nos comptes. En effet, selon nos comptes, la destruction du premier temple a eu lieu en 3338, 422 ans avant le début du calendrier grégorien. Alors que dans son livre, le Rav Zamir écrit que cet événement a eu lieu 500 ou 600 ans avant le début du calendrier grégorien. En lisant, tu t'aperçois que les dates hébraïques qu'il écrit ne correspondent pas à celles données pour le calendrier laïque. Parce que les nations du monde affirment que le Second Temple avait duré près de 600 ans. Alors qu'est-ce qui a été fait avec les versets de Daniel ? «sept fois soixante-dix» Il y a beaucoup d'interprétations, mais quand nous avons vu Maimonide, l'auteur du Pericha, le Drichac le Gra, le rabbin Yehonatan Ivshitz, et l'auteur du Maalat Hamidot, et quelques autres sages qui ont dit que la destruction a eu lieu en l'année 3829. C'est aussi la coutume au Yémen, et aussi le gaon le Mabit(dans la partie A, item 50) a écrit comme

ceci, cela montre que c'est vrai. A une autre occasion, je compilerai les propos des décisionnaires que j'ai trouvé ailleurs.

18-19. Le taureau zébu

Nous avons parlé, une fois, du taureau zébu, un taureau sauvage. Nous avions dit que le Hazon Ich l'avait interdit à la consommation, contrairement aux autres sages de sa génération. Je ne comprenais pas quel était le problème de ce taureau jusqu'à ce que mon cher Rav Hilel ploutkin m'envoie un long article, écrit par le Dr Zohar Amar, décrivant les caractéristiques de ce taureau. Il écrit que le seul problème de cet animal, c'est qu'il est doté d'une bosse. Quel est le problème ? Pensez-vous qu'il s'agit d'un croisement entre taureau et chameau ? ! Certainement pas car un animal pur ne peut être croisé avec un impur, c'est une règle connue. Alors ? Le Hazon Ich a vu en cet animal une particularité et a annoncé qu'on ne consommait les animaux que par tradition. Il s'est appuyé sur le Hokhmat Adam. Et il a dit que bien que le Péri Megadim pense différemment, nous nous appuyons sur nos maîtres, les décisionnaires lituaniens comme le Hokhmat Adam et d'autres. Mais la plupart des décisionnaires de son époque n'étaient pas d'accord avec lui. Le Rav Herzog avait dédié un fascicule sur ce sujet, intitulé Péné Chor, où il a démontré que le zébu est un animal cacher, sans aucun problème qui était consommé au Yémen. Il n'y a aucun problème de tradition au sujet des animaux sauf pour ceux qui sont sauvages. De plus, il n'est pas évident non plus que le Hokhmat Adam soit contre cela.

19-20. Ouverture

Ce qui est intéressant, c'est que dans la mesure où le Péri Mégadim autorise, on peut s'appuyer sur lui amplement. En effet, il y a un principe écrit par le Gaon Rabbi Moché Sitroug, dans le Chout Yachiv Moché : si tu as un doute sur une question d'interdiction ou de cacherout, et que le Tévouot Chor, ou le Péri Mégadim, ou le Lévouché Sérad, autorise, il est possible de s'appuyer sur cet avis pour permettre, même s'il y a de nombreux décisionnaires qui interdisent. Pourquoi ? Car il s'agit de géants en Torah, très strictes, qui cherchent la moindre faille pour interdire et n'autorisent que lorsqu'il n'y a pas l'ombre d'un doute d'interdiction. Le Péri Mégadim est l'un de ces géants qui ne prend pas de risque pour autoriser quoique ce soit. Il a pourtant permis tout animal ruminant et ayant des sabots fendus. Alors, pourquoi ne pas s'appuyer sur lui ? Malgré tout le Hazon Ich est resté sur sa position et affirme n'autoriser que par tradition.

Celui qui a béni nos saints patriarches Abraham, Itshak et Yaakov, bénira Rabbi Itshak Barda ben Esther, et lui envoie une guérison complète, une bonne santé, lui allons ses jours en bien et ses années agréablement. Et qu'il accorde les prières de chacun correctement. Et que chaque juif se porte bien. Que les disputes s'arrêtent, ainsi que les maladies et les malheurs. Que nous puissions mériter une bonne année bénie, un bon mois d'Eloul. Et Qu'Hachem protège les jeunes garçons qui reprennent la Yechiva. Celui qui viendra étudier sera bénit par Hachem et aura une bonne et longue vie en bonne santé, dans l'opulence. Baroukh Hachem l'éolam Amen weamen.



450

ONEG SHABBAT

KI TETSE 5780

PETITE PRIERE, GRANDE PORTEE, par le Rav Pinkous z"l

Le Rav Pinkous nous explique qu'il est écrit dans le livre Shemot (15,26) : « toutes les maladies que J'ai placé en Egypte, Je ne placera pas sur toi, car Je suis Hashem ton guérisseur ». Nos Sages s'étonnent : s'il n'y a plus de malades, car Hakadosh Baroukh n'envoie pas de maladie sur le peuple d'Israël, alors les médecins ne servent plus à rien ! La réponse est qu'un bon médecin est celui qui va apprendre à son patient comment ne jamais tomber malade en respectant une bonne hygiène de vie.

En règle générale, on rend visite à son docteur lorsque l'on est déjà souffrant. Il nous prescrit des médicaments mais il ne va pas nous expliquer comment ne pas rechuter. Il va juste traiter le mal présent. Mais de nos jours, de plus en plus de personnes ne font plus confiance en la médecine traditionnelle, c'est-à-dire donner des médicaments systématiquement, mais au contraire, ils se tournent vers des médecines dites « douces » ou « naturelles ». En fait, cela revient, dans la plupart des cas, à respecter une alimentation saine. Tout ce qui touche le monde physique est compréhensible par tous : ne pas abîmer sa santé, prendre des médicaments... C'est la même chose dans le domaine spirituel. Dans la Amida, nous disons « Réfaenou Hashem, guéris-nous... », c'est pour cela qu'il faut bien respecter les 3 prières du jour : afin d'avoir un « rendez-vous » avec « Le Meilleur professeur au monde », Spécialiste de toutes les maladies et détenteurs de tous les remèdes. Mais lorsque nous demandons dans Réfaenou de guérir un proche, cela ressemble plus à demander qu'une simple « opération d'urgence ». Nous allons expliquer pourquoi. Chacun comprend facilement que le fait de faire des Mitsvot donne la santé et la joie, tandis que faire des fautes entraîne les maladies, des épreuves difficiles, selon un principe fondamental de la Torah « qu'il n'y a pas d'épreuves sans fautes ». Ainsi, il faut savoir que chaque Mitsva a une propriété pure. Par exemple, la Mézouza protège des voleurs. C'est comme si Hashem se tenait devant la porte. Ainsi, au lieu de dépenser des fortunes dans des systèmes de sécurité, il serait plus sage de faire vérifier ses Mezouzots de temps en temps.

Si l'on part du principe que chaque Mitsva a une influence positive, quelle est donc celle qui va permettre à l'homme d'être en bonne santé et ne pas tomber malade ?

C'est la Berakha que l'on fait en sortant des toilettes : « Asher Yatsar ». Dans cette Berakha nous disons que « si jamais un de nos orifices venait à se fermer ou un autre venait à s'ouvrir, on ne pourrait pas tenir une seule seconde ». Pourquoi ne disons-nous pas la même chose dans les autres Berakhot comme le Motsi où l'on rajoutera « si Tu ne nous avais pas donné de pain nous serions morts de faim... » ou en buvant une boisson : « si Tu ne nous avais pas donné à boire nous serions morts de soif... » ? Pourquoi une bénédiction aussi longue lorsque l'on sort des toilettes ? En fait, elle est vraiment unique.

Si l'on entrat dans un ordinateur toutes les fonctions et détails des membres du corps, ainsi que toutes les maladies que nous sommes susceptibles de contracter, il dirait que l'homme ne peut pas vivre un seul instant ! C'est ce que dis cette Berakha : il n'y a aucune force naturelle qui fait fonctionner le corps, ni fait marcher les jambes ou donne la vision à l'homme, mais la seule Volonté d'Hashem. C'est pour cette raison qu'IL a crée un corps humain aussi complexe : afin que l'on comprenne bien que c'est un véritable miracle si nous vivons sans que le « système » ne se dégrade à chaque seconde.

Ainsi, ne devons-nous pas glorifier Hashem en prononçant cette Berakha avec concentration ? La dire mot à mot à chaque fois que l'on a fait ses besoins afin de bien comprendre que c'est LUI qui nous fait survivre dans ce monde. C'est une grande ségoula de la réciter parfaitement car elle apporte à l'homme une Emouna sans failles et protège son corps.

■ **NOIR OU BLANC**, selon le Maguid de Douvna

«Chez les humains, celui qui comparaît devant le juge s'habille de noir et s'enveloppe de noir. Mais pour le Saint béni soit-Il, quand Il juge Israël, on porte des vêtements blancs et on s'enveloppe de blanc» (Tour Ora'h Haïm 5081).

Le Maguid de Douvna zatsal demande : « comment peut-on porter des vêtements de fête, et manger un repas de fête, alors que c'est notre vie même qui est en jeu ? Alors que tout va se décider : la vie et la santé, la tranquillité et la subsistance, le bonheur et la sérénité ! ». Cela ressemble à

deux ministres qui passaient en jugement devant le roi à propos de quelques fautes, et qui furent tous deux condamnés à mort. Le roi leur donna le temps de prendre leurs dernières dispositions en rentrant chez eux, et la police devait les ramener le moment venu. Au moment de revenir, l'un deux avait le visage défait, les yeux rouges de larmes, et refusait de partir. Le second marchait avec assurance et la tête haute, comme si rien ne s'était passé. L'autre lui demanda s'il comprenait la gravité de la situation. Le roi lui-même était le juge et le témoin ! C'est vrai, répondit-il, et c'est cela le point de lumière de la situation. Pendant que tu pleurais, j'ai supplié le vice-roi, il a parlé en notre faveur, et le roi, dans sa grande bonté, a dit que si nous exprimions nos regrets, il nous pardonnerait ! C'est pourquoi je suis sûr de moi, car cela dépend de moi : si mon repentir est sincère et ma contrition réelle, je serai acquitté ! Quand son ami entendit cela, un sourire éclaira son visage, et il se redressa lui aussi.

Durant toute l'année, Hashem attend que Ses enfants fassent Teshouva. Mais quand IL s'aperçoit qu'en fin de compte ils ne reviennent pas vers Lui, alors IL vient Lui-même pendant le mois de Eloul à leur rencontre pour leur faciliter la démarche. C'est un mois de Miséricorde et il est beaucoup plus facile de faire Teshouva, le dit la Torah : « Le Roi est dans les champs - Hamelekh Bassadé ». Hakadosh Baroukh « descend vers nous ». IL attend juste un petit signe de notre part, qu'on lui ouvre la porte afin de l'accueillir dans notre vie. C'est réellement une grande occasion de Lui montrer que malgré les « erreurs passées », nous sommes prêts à écrire une nouvelle page dès Rosh Hashana. Ce serait dommage de laisser passer les Fêtes de Tishri sans en comprendre le sens et surtout, le but. Le lendemain de Kippour il sera trop tard comme le dit le verset de Shir Hashirim : « Je me suis levé pour ouvrir la porte, mais mon Bien-aimé était déjà parti ».

■ **LE SEDER DE ROSH HASHANAH**, selon le Rav David Yossef shlita



Il faut être scrupuleux surtout lorsqu'il s'agit de prononcer des Berakhot. Le mieux est de faire le Seder après avoir fait le Motsi, cela enlève tout problème de Berakha finale sur ce que l'on va manger. Il y a plusieurs coutumes ce soir là en ce qui concerne les fruits et les légumes à apporter à table. Chacun respectera ses propres minhaguim.

Selon Maran Hashoulkhan Aroukh, on commence par prendre une datte et l'on fait la Berakha « Bore Péri Aets », et on en mange un petit morceau. Si c'est un nouveau fruit on fera « Shehe'hiyanou » juste avant de la consommer. Ensuite, on récite le « Yehi Ratson » approprié, et on mange le bout qui reste. Après, on prend la feuille de miel et l'ordre n'a plus d'importance en ce qui concerne les autres choses que l'on va consommer. Il faudra réciter les « Yehi Ratson » avec beaucoup de ferveur en pensant très fort aux mots que l'on prononce. Le repas se passe dans la joie agréémenté de Divrei Torah.



*Vous désirez recevoir 1 Halakha par jour sur WhatsApp ?
Enregistrez ce numéro dans vos contacts et envoyez le mot
« **Halakha** » au (+972) (0)54-251-2744*

■ LE ROI EST DANS LE CHAMPS, selon le Rav Guershon Cohen



Le Roi. C'est le Nom spécifique réservé à Hashem pendant les Jours Redoutables. Nous proclamons dans la troisième bénédiction de la Amida : « Hamelekh Ha-kadosh le Roi Saint » et non pas « Akel Hakadosh le D. Saint » comme toute l'année. Mais n'est-IL pas le Roi toute l'année ? Pourquoi ce changement ?

IL remplit toute la terre de Sa Gloire. Toute la terre ? Oui, toute la terre excepté les lieux d'où nous, les hommes, L'avons chassé ! Effectivement, nous L'avons renvoyé de nos demeures. C'est parce que nous L'avons considéré absent que nous avons prononcé des paroles blessantes contre notre prochain, que nous avons dit du Lashon Ara sans autre profit que celui d'éprouver la satisfaction de notre supériorité illusoire. Pouvions-nous admettre la Présence Divine à nos cotés lorsque avons été jusqu'à transgresser Shabbat ?

Pouvions-nous L'accepter comme Témoin quand nous nous sommes abandonnés aux jouissances de ce monde, en foulant aux pieds les principes de morale ou les lois alimentaires énoncées dans la Torah ? Aurions-nous pu tolérer qu'IL se trouve-là quand nous nous sommes écartés de la ligne de l'honnêteté parfaite dans nos affaires ? Nous avons poussé l'impudence jusqu'à Le chasser de nos synagogues pour pouvoir bavarder à notre aise pendant les offices.

Mais en ces Jours Redoutables, nous retrouvons le Tout-Puissant. Notre être est envahi de Sa Majesté infinie. Nos tentations de L'écartier sont vaines et absurdes. La grandeur des ces Jours nous fait sentir que c'est Lui qui règne de façon inconditionnée sur tous les compartiments de notre existence. C'est pourquoi nous le reconnaissons comme LE Roi durant cette période.

■ NETILAT YADAÏM, selon le Moarash HaRav Shik z"l



Lorsque l'on se lave les mains, le matin, au lever, on fait la bénédiction Al Netilat Yadaïm. Il faut parfaitement se concentrer car c'est par ce lavage que l'on retire l'esprit malin resté sur les mains durant le sommeil. La Guémara dit que celui qui néglige cette obligation est déraciné de ce monde. Cette Berakha comporte 13 lettres, tout comme les 13 Attributs Divins.

Celui qui fait bien attention à la bénédiction, reçoit une grande lumière et une grande vitalité pour son âme. Ainsi, celui qui ne lave pas ses mains de la façon requise par la Halakha tous les matins, attire sur lui la pauvreté, 'has veshalom.

Alors je vous conseille, mes chers enfants, de faire extrêmement attention à cette Mitsva chaque fois que l'occasion se présente durant la journée (avant de faire un repas avec du pain) mais surtout la première fois au lever le matin, car nous retirerons l'impureté contractée dans la nuit, et cela représente le secret de la résurrection des morts : quand l'homme verse l'eau sur ses mains, cela lui apporte humilité et pureté.

Leilouï Neshamot Meyer Ben Lea • Lea Bat Nina • Rehaïma Bat Ida • Reouven Chiche Ben Esther • Avraham Ben Esther • Helene Bat Haïma • Raphael Ben Lea • Ra'hel Bat Rzala • Aaron Haï Ben Helene • Yossef Ben Rehaïma • Daisy Deïa Bat Georgette Zohara • Raphael Ben Myriam • Khalfa Ben Levana • Raymond Khamous Ben Rehaïma • Michael Fradji ben Sarah Berda • Celine Emma Lea Bat Sarah • Samuel Shalom Ben noun ben Yaël

torahome.contact@gmail.com



Tribunal. Une affaire de meurtre pas simple. Il y a beaucoup de monde dans la salle qui suit l'audience. La famille, les amis, la partie civile.... et l'accusé. Un jeune, Dany, 20 ans tout juste. Entré dans un appartement avec ses complices par effraction pour le cambrioler. Mais cela tourne mal... l'occupante se réveille et crie, par peur, pris de panique Dany tire un coup de feu... et là... le drame. Tuée sur le coup.

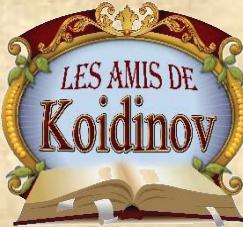
C'est la désolation et la consternation du côté de la famille du prévenu. Le procureur lit le long chef d'accusation... et alors qu'il est sur le point de finir et de laisser la parole à la défense, la mère de Dany pousse un hurlement et s'effondre. Le juge stoppe immédiatement l'audience et ordonne de transporter la maman dans son bureau. Après qu'elle eut repris ses esprits, ce

dernier s'approche d'elle et lui demande : « *Madame, que s'est-il passé tout à l'heure ? A priori, votre déposition va apporter un élément important à l'enquête sur votre fils* ». A ces mots elle répondit : « *Effectivement. Je vais vous expliquer ce qu'il s'est passé. C'est une histoire qui remonte à très longtemps* ». Le juge, circonspect, écoute avec beaucoup d'attention l'histoire qu'elle allait lui dévoiler.

« Il y a plus de 20 ans, un soir d'hiver, nous étions, mon mari et moi, à la maison. Je terminai de faire la vaisselle quand il vint me voir et me demanda : « *C'est le soir de ton Mikvé n'est-ce pas ? Que fais-tu encore là ? Il est déjà tard !* ». Mon mari était très scrupuleux sur tout et me faisait même peur quelques fois. Alors, je finis de me préparer et parti en courant au Mikvé. Malheureusement, j'arrivai trop tard, car la Baalanite (*la personne qui s'occupe du Mikvé*) était en train de fermer les portes. Je m'approchai d'elle en la suppliant de me laisser entrer, mais n'y faisait, elle était fatiguée et ne voulait pas rentrer trop tard chez elle. Elle me dit alors : « *Ce n'est pas grave, revenez demain. Un jour de plus ou de moins ce n'est rien* ». (NDT : *il est défendu de repousser le Mikvé ne serait-ce d'un jour sauf en cas de force majeure. Toujours demander l'avis d'un Rav en cas de doute*). J'avais beau lui expliquer que mon mari était très dur, mais elle resta insensible. Je rebroussai chemin et rentrai à la maison. Mon mari vint immédiatement à ma rencontre et me dit tout énervé : « *Tu as déjà fini ? Tu as fais très vite...* ». J'ai eu peur de lui avouer que je ne m'étais pas trempée, alors j'ai menti. Nous avons eu une relation cette nuit-là malgré tout, et, de cette union, est né le fils meurtrier que vous avez aujourd'hui devant vous ». Le Juge dit alors : « *C'est une histoire de religieux qui n'a rien à faire dans un tribunal. Et quel rapport y-a-t-il avec le fait que vous ayez hurlé lors de la lecture du chef d'accusation ?* ». Alors, en larmes elle répondit : « *Ce n'est pas cela qui m'a fait crier, c'est lorsque le nom de la victime a été prononcé.... Mon fils a assassiné la Baalanite qui m'a refusé l'accès au Mikvé il y a plus de 20 ans....* ».

Cette histoire est certes terrifiante, mais doit nous faire réfléchir. Comme le dit la Guémara, un homme ne doit pas faire régner la peur chez lui et être trop scrupuleux, qu'il est interdit de mentir sur des cas halakhiques sérieux qui peuvent avoir de graves conséquences. Ainsi, il faut souvent faire preuve de souplesse et de compréhension devant des situations de la vie.

רפוואה שלכבודו לשוחה בת רבקה • שלום בן שרה • לאה בת מרים • סימון שרה בת אסתר • אסתר בת זיימן • מרקו דוד בן פורטוגל • יוסף ויזיב בן מרדכי
י"ר מגוזה • אלחנן בן מרים • אלישע רוזל • יוחנן בת אסתר זומיסל בת לילא • קמיסלה בת לילא • תינוק בן לאה בת סריה •
אהובה יעל בת צוין אמריבא • אסתר בת אלך • טיטאה בת קומונא • אסתר בת שרה



Parachat Ki-Tetsé

Par l'Admour de Koidinov shlita

כִּי תְהִיּוּ לְאִישׁ שְׁתִּי נְשִׁים הָאַחַת אֲהֹבָה וְהָאַחַת שְׁנוֹאָה וַיָּלֹדוׁ לוּ בָנִים הָאֲהֹבָה וּפְשָׁנוֹאָה וְהִיא הַבָּן הַבָּכָר לְשָׁרֵיָה

“Si un homme possède deux femmes, l'une qu'il aime, l'autre qu'il dédaigne ; si l'une et l'autre lui donnent des enfants, et que le fils premier-né se trouve appartenir à la femme dédaignée”

En général, chaque juif s'efforce d'étudier la Torah et d'accomplir ses commandements, cependant il n'arrive pas toujours à s'y consacrer avec le même état d'esprit car parfois il sert Hachem avec engouement et joie et d'autres fois, lorsqu'il est confronté à des épreuves, il n'a pas d'élan pour servir son Créateur et il doit tout accomplir sans être animé de joie préliminaire.

L'Homme pense que ces moments dans lesquels il éprouve un engouement sont les plus importants pour Hachem, et les moments dénués de joie où il a dû se forcer n'ont pas tellement d'importance. Néanmoins la vérité est tout autre, car les jours où il était bien disposé à servir son Créateur, ce n'était pas difficile, mais lorsqu'il n'a pas envie d'étudier et de pratiquer, et prend quand même sur lui de continuer, alors ce sera de là que le Saint Béni Soit Il tirera la plus grande satisfaction ; à savoir que l'Homme malgré ses épreuves et ses difficultés continue à Le servir.

Et voici l'explication du verset : « *lorsqu'un homme aura deux femmes...* », ceci évoque ces deux périodes dans le service divin de l'Homme, « *une qui est aimée* », qui ressent dans son cœur l'envie et l'engouement d'étudier et de pratiquer, « *et une qui est dédaignée* » qui n'a pas de joie et de gout à servir son Créateur. « *Et le fils premier-né se trouve appartenir à la femme dédaignée* », pour qu'il sache que le droit d'ainesse et la grandeur viennent précisément de la « *dédaignée* », et qui est-elle ? cela correspond aux périodes où il ne ressent pas d'amour pour la torah et les commandements, mais qui procurent justement à Hachem le plus de satisfaction.

Il en est ainsi du mois d'Elloul, mois de la Téchouvah. Parfois l'Homme ressent un éveil en ces jours et veut arranger ses actions et retourner vers Hachem et d'autres fois non. Dans le cas où aucun élan n'est ressenti, il faudra commencer malgré tout à faire techouvah et à faire sa propre introspection.

L'homme peut en venir à penser que s'il ne sent pas d'éveil en son cœur, alors son service divin n'est que de peu de valeur aux yeux d'Hachem ; mais en réalité c'est cette situation précise qui revêt une importance toute particulière car à ce moment même, il fournit des efforts pour faire techouvah, et parce qu'il a entamé ce processus avant même d'avoir ressenti un éveil, il méritera de vivre ensuite le véritable élan d'amour vers Hachem.

Contact : +33782421284



+972552402571

Publié le 27/08/2020



KI TÉTSÉ

Dédicez la prochaine « Daf » et permettez sa diffusion
au plus grand nombre. Réservation: dafchabat@gmail.com

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com



Recevez la "Daf de Chabat"

054 976 54 17

L'étude de cette semaine
est dédiée pour
L'élévation de l'âme de
Denise Dina
CHICHE
bat Elise

Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

« Tu verras le bovin de ton frère, ou son mouton égaré, et tu ne te détourneras pas d'eux ; rapporter, tu les rapporteras à ton frère. » Dévarim (22 ; 1)

Le Rambam écrit (Sefer Hamitsvot, Mitsva 269) : « Il nous est interdit de nous détourner d'un objet perdu, au contraire, nous devons le prendre et le ramener à son propriétaire, ainsi qu'il est dit (Dévarim 22 ; 3) : « Tu n'as pas le droit de t'abstenir... »

Le Sifri nous enseigne que tout celui qui ne le ramène pas, enfreint à la fois un commandement positif et un négatif. Positif, parce qu'il doit ramener l'objet perdu et qu'il ne le fait pas ; négatif, parce qu'il lui est interdit de se détourner de cet objet, de faire comme s'il ne l'avait pas vu, et qu'il le fait malgré tout.

Nos Sages s'étonnent de la rigueur de la Torah au sujet d'une perte financière que subirait notre prochain dans un tel cas. En effet, s'il a perdu quelque chose, c'est à cause de sa négligence, s'il l'avait mieux gardé, cela ne serait pas arrivé. Or cette négligence va entraîner que celui qui trouvera sa bête sera obligé par la Torah de s'en occuper. C'est-à-dire de prendre sur son temps, de s'occuper de la bête, de la nourrir... jusqu'à retrouver son propriétaire afin de la lui remettre.

Ils élaborent un raisonnement « a fortiori » afin de résoudre cette ques-

LE RETOUR DES ÉGARÉS

tion. Si la Torah est tellement rigoureuse en ce qui concerne la perte financière de mon prochain due à une négligence, à fortiori l'est-elle en ce qui concerne sa perte spirituelle. Ainsi a fortiori doit-on nous occuper de notre prochain non pratiquant ou non croyant, qui a perdu son lien à la Torah. Quel que soit le milieu d'où il vienne, il se retrouve à présent coupé de La Source, « empêché » de s'intéresser ou de se rapprocher des merveilles de la Torah.

Le Rambam appelle ces Juifs égarés : « **Tinok Ché-nichba** », un enfant qui a été capturé, arraché à sa famille, et élevé par ses ravisseurs dans un esprit étranger à celui de la Torah, il faute donc par ignorance. Il existe un autre type de Juifs égarés, celui qui a reçu une éducation Juive convenable, mais qui s'est laissé prendre aux mailles du filet de la tentation du monde extérieur, sa faiblesse l'a donc peu à peu éloigné de la Torah.

Quelle que soit l'histoire de notre prochain, il incombe à chacun de nous de ne pas nous « détourner » de sa perte spirituelle, et de lui « rapporter » ce qu'il a perdu. Il existe malheureusement dans toutes les familles ou entourages proches, une personne qui s'est égarée, la perte peut être plus ou moins grande, mais dans tous les cas, même pour une perte minime, nous avons l'obligation de nous en soucier et de lui rapporter ce qu'il a perdu. La Torah nous dit : bovin ou mouton, (c'est-à-dire grande ou petite perte), tu devras le ramener à son propriétaire... Suite P3



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Quand le mois d'Elloul est à nos portes, c'est le moment de faire Téchouva! On vous propose de vous faire partager cette histoire vraie et édifiante d'une Téchouva et on verra la force de la prière! Il s'agit d'un jeune israélite, Ophir, complètement non religieux, sans l'ombre d'une connaissance du judaïsme... comme malheureusement beaucoup d'autres jeunes que la société israélite produit... Celui-ci finit son armée, part aux Indes (comme beaucoup) et à un moment donné: il a un réveil pour la Thora! Il choisit de rentrer à la Yéchiva en Erets. Son niveau est complètement nul, mais comme ses aptitudes sont très grandes, en un mois et demi (!) il finit déjà un traité du Talmud!!

Il demandera à son Maguid Chiour de venir chez lui pour participer au Sioum de la fin de l'étude du traité. Le Rav n'est pas vraiment enthousiasmé d'aller chez l'élève car il connaît déjà bien son père qui est depuis le départ COMPLÈTEMENT opposé à la direction nouvelle que prend son fils! Il craint ses réactions hostiles. Ophir rassurera son Rav en lui disant qu'il n'a rien à craindre, qu'il est chez lui et que tout se passera bien!

Le soir dit, le Rav arrive à la maison et voit le père assis avec une petite kippa blanche qui recouvre une tête entièrement rasée (c'est très à la mode au pays c'est dernier temps...). Mais à côté de lui siège un homme d'allure respectable avec une belle barbe blanche, un beau chapeau ; en un mot un Juif respectueux de l'être et du paraître! Ophir fait son Sioum (clôture de l'étude) et après fait un Dvar Thora de 40 minutes(!) d'un très bon niveau!! Lui qu'il y a encore un mois et demi ne savait rien ni sur le Chabbath, ni sur la Cacherout! Incroyable! Après les chants qui ont accompagné le Sioum, voilà que le beau Juif qui était assis à côté du père, se lève, encore visiblement tout ému car des larmes coulent sur ses joues...

Il dira: **« Mes parent avaient deux fils: mon frère aîné et moi-même. Mon aîné a été envoyé à la Yéchiva: c'était un vrai génie! Seulement à la Yéchi-**

QUARANTE MINUTES DE PRIÈRES



va Guédola, petit à petit il glissa vers la porte de sortie... Jusqu'à ce qu'un jour, il vienne voir mes parents en disant qu'il a décidé de tout abandonner!! De ne plus continuer sur cette voie! C'est alors qu'il abandonne tout, quitte le toit familial sans donner de nouvelles. Ma mère lira des Téhilims tous les jours pour que mon grand frère revienne à la maison. En vain. A chaque allumage des bougies du Saint Chabat je la revois encore faire 40 minutes de prières afin que notre Yankélé revienne au bercail et fasse Téchouva!

Pendant 18 années (!!) elle prierà à l'allumage, et moi et mon père lui disions d'arrêter ses prières. Cependant elle continuera jusqu'à ce qu'elle soit emportée par la maladie! Dans le testament qu'elle laissera, elle demandera à mon père de continuer de prier 40 minutes à l'allumage des bougies comme elle avait l'habitude de le faire! Mon père continua 6 ans et demi jusqu'à ce que lui aussi monte au Ciel... Ni à l'enterrement de ma mère, ni à celui de mon père, notre Yankel n'est venu... Et je me suis toujours questionné sur le sens de toutes ces prières!

Jusqu'à ce qu'hier, je reçois un coup de fil de mon frère qui me dit que son fils fait un Sioum d'une Massekhet: **ça fait plus de trente ans que je n'ai pas eu de nouvelles de mon grand frère!!** A mon arrivée, je parle à mon neveu Ophir et lui demande en combien de temps il a appris cette étude, il me répond « **en moins de 2 mois!!** » Après qu'il ait fait cette magnifique Dracha de 40 minutes... je compris que les prières de mes parents ne sont pas passées aux oubliettes!!

Avec le temps Ophir continua à grandir dans la Torah, puis se mariera avec une fille pleine de crainte du Ciel. Et le jour de la 'Houpa, le père est venu avec un chapeau et une veste! Et petit à petit il commença à porter la kipa, puis la barbe et aujourd'hui LUI aussi est revenu à la belle maison de la Thora et des Mitsvot... **Tout cela, grâce aux téfilots des parents... comme quoi il ne faut jamais désespérer!**

Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12



Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

IL EST TEMPS DE DECOLLER!

Le Machgi'ah Rav Wolbe Zatsal écrivit une fois une de ses lettres alors qu'il voyageait en avion de la Suisse à la France : « La durée du trajet que j'entreprends est d'environ une demi-heure car je voyage par les airs. Le même trajet par la terre ferme prendrait à peu près huit heures, même en train (et en voiture encore bien plus). La raison en est que, malgré les performances du chemin de fer, celui-ci demeure encore tributaire du relief du terrain sur lequel il doit avancer, les montagnes et les plaines, les descentes et les montées. Il en est de même du travail de l'homme: tant qu'il est encore lié au matérialisme, son chemin pour parvenir à des degrés spirituels est beaucoup plus long. Plus il s'efforcera de s'en détacher, plus il raccourcira ce chemin et atteindra facilement ce qui lui demande de fastidieux efforts tout au long de l'année. »

Ani lédodi védodi
Séli'hot

- Les Séli'hot traduites en intégralité
- Des commentaires captivants
- La halakha pas à pas
- Couverture souple
- 214 pages

Téléchargez les Séli'hot en intégralité



VÉRIFICATION DES TÉFILINE, MÉZOUZOT ET... DE SOI MÊME

Certains ont l'habitude de faire vérifier leurs téfiline et mézouzot pendant le mois d'Elloul. Cependant, si les téfiline ont été écrits par un sofer de qualité, il ne sera pas nécessaire de les faire vérifier, même après plusieurs années.

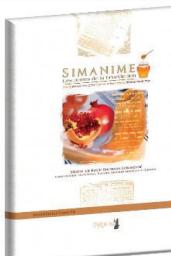
Par contre, la halakha demande de faire vérifier les mézouzot au moins deux fois en sept ans.

De même qu'il est très bon de faire vérifier téfiline et mézouzot, il sera aussi recommandable, chaque nuit avant de dormir, de scruter nos actes pour s'assurer qu'ils sont agréés par Hachem.

En effet, souvent, lorsque des épreuves arrivent dans la vie, les gens demandent : « *As-tu fait vérifier tes téfiline et mézouzot ?* »



C'est sûrement à cause d'un problème dans l'écriture que cela t'arrive. On cherche des causes extérieures sans essayer de se remettre en question. Imaginez un chauffeur qui accumule les accidents de la route. Quand on l'interroge pour savoir ce qu'il s'est passé, il répond que lui aussi ne comprend pas la cause de ses accidents. Il affirme qu'il a tout fait vérifier : les pneus, les freins, le moteur... Pour lui, ce n'est pas de sa faute, bien sûr. Jamais il ne dira que c'est lui qui conduit mal. Mais parfois, c'est la conduite qu'il faut vérifier... Ainsi en est-il pour nous : nous vérifions téfiline et mézouzot, mais il ne faut pas oublier de vérifier notre cœur et d'examiner nos actes.



- Les Séderé de Roch Hachana en intégralité
- Des commentaires captivants
- La halakha pas à pas
- Couverture souple
- 110 pages

SIMANIME
Les portes de la bénédiction

שנה טוביה ומתוקה ברכה הצלחה בריאות שלום בית שינה פרגזת



SÉDÈRE DE ROCH HACHANA COMMENTÉ

SELON LES RITES : ERETS ISRAËL, TUNISIEN, ALGÉRIEN, MAROCAIN & DJERBIEN

Téléchargez un extrait sur www.OVDHM.com

Ashdod-Ashkélon : 058.757.26.26 | Tel-aviv : 054.841.88.37 | Bnei Brak-Raanana : 054.841.88.36 | Natanya : 052.262.88.35



Une vie saine selon la Halakha

Rav Yéhezkel Is'hayek Chlita

Comment réduire la consommation de sel ?

Il n'est pas facile de se débarrasser d'un excès de sel, car celui-ci occupe une place de première importance dans la nourriture moderne. A titre d'exemple, voici une liste d'aliments riches en sel : crackers, légumes en conserve, charcuteries, sauce de soja, jus de fruit en conserve, olives et cornichons au vinaigre, aliments frits vendus en sachets ou qui contiennent de la farine avec levure chimique incorporée, graines grillées et salées, sardines, chou en conserve ou vinaigré, ketchup, poisson ou viande fumée etc.. Les producteurs refusent de réduire la quantité de sel dans la nourriture et de produire des aliments moins salés, parce qu'ils auraient du mal à changer les (mauvaises !) habitudes des consommateurs. Leur combat ressemble à s'y méprendre à celui des producteurs de cigarettes contre les ligues anti-tabac. Comme eux, ils incitent les gouvernements à faire paraître dans les journaux médicaux des articles qui tendent à contredire les conclusions des nombreuses recherches effectuées dans ce domaine. Ce devrait être le contraire ! Si les producteurs veulent ajouter du sel dans notre nourriture pour améliorer son goût, ils doivent prouver que c'est sans danger pour nous !

Comment limiter, la consommation de sel ?

Il est recommandé de diminuer d'au moins cinq grammes (= une cuillère) la consommation quotidienne de sel. De prime abord, ce n'est pas une tâche difficile : on peut arrêter d'ajouter du sel lors de la cuisson et au repas, mais ce n'est pas suffisant ! Comme indiqué précédemment, la plus grande quantité de sel (environ 80 %) se trouve, de nos jours, dans les produits alimentaires que nous achetons au supermarché. Nous n'en avons même pas conscience, parce que nous sommes habitués au goût salé. Le pain emballé contient aussi du sel un peu moins de 1%

RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE SEL

dans le pain courant, soit une demi-cuillerée de sel pour une ration quotidienne de 250 de pain. Autre exemple : d'après la notice inscrite sur les sachets, une assiettée de soupe au poulet préparée à partir d'une poudre lyophilisée ou de petits cubes peut contenir une cuillerée entière de sel !

Certes, les fabricants sont tenus d'indiquer sur l'emballage le taux de sel contenu dans leurs produits, mais ils le font d'une manière qui n'est guère compréhensible pour le consommateur moyen (probablement pour la raison expliquée plus haut, à propos de « l'opposition des producteurs »). Au lieu de mentionner explicitement « le taux de sel », ils indiquent le taux de sodium. Or chacun n'est pas censé savoir que le sel est constitué de deux composants, sodium et chlorure. Seuls les spécialistes en chimie savent qu'il y a 2,5 gr. de sel pour chaque gramme de sodium. De la sorte, les producteurs empêchent, sciemment ou non, les consommateurs de comprendre réellement toutes les données. Pourquoi le ministère de la Santé ne les oblige-t-il pas à indiquer le taux de sel après celui du sodium ? Par exemple, après avoir noté sur le paquet de cornflakes : « sodium 1,1 % ». Ils devraient ajouter : « sel 2,7 % » ! A suivre...

Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha » du Rav Yéhezkel Is'hayek Chlita
Contact 00 972.361.87.876





Une invitation à la Téchouva

Rav Mordékhai Bismuth

ANTICIPER LA PEUR DU JOUR DU JUGEMENT

Dans une grande communauté, tous les Chabat après la prière de Arvit, tous les fidèles passaient devant le Rav pour lui souhaiter « Chabat Chalom » et recevoir sa bérakha en retour. La queue et l'attente étaient longues, mais il était inconcevable de rentrer chez soi sans saluer le Rav.

Dans cette communauté, un certain fidèle n'arrivait jamais à souhaiter « Chabat chalom » au Rav, car il bégayait. Après avoir attendu comme tout le monde son tour, face au Rav, pas un mot ne sortait de sa bouche sauf « ch... ch... chaa... chaaabb... »

Alors que derrière lui, tout le monde poussait, ce n'était qu'une minute plus tard qu'un « Chabat chalom » clair et distinct se faisait entendre. Voyant la même scène se répéter chaque semaine, un ami lui conseilla de commencer à souhaiter « Chabat chalom » au Rav avant de se trouver face à lui. De cette façon, une fois devant lui, le « Chabat chalom » clair et distinct émanera de ses lèvres. La semaine suivante, il mit ce conseil en pratique et, à sa grande surprise et à celle du Rav, il put lui souhaiter « Chabat chalom » rapidement et reçut la plus belle bérakha en retour. Nous aussi, utilisons le mois d'Elloul et ses séli'hot pour arriver à Roch Hachana et Kippour sans bégayer. Nous pourrons prier d'une façon claire et distincte devant Hakadoch Baroukh Hou et obtenir le meilleur décret en retour.



LE RETOUR DES ÉGARÉS (suite)

Il nous semble parfois à tort que le combat est perdu d'avance, que nos paroles seront vaines et ne feront que maintenir voire renforcer les positions de ce pauvre Juif égaré. Alors on n'essaie même pas, et on se contente de nos mérites personnels : notre Chabbat, notre cacherout, nos enfants... On avance tout seul et on laisse l'autre sur le bas côté, détruire sa vie et son Monde Futur.

Essayons de mieux comprendre ce processus grâce au récit suivant : Comme cela arrive de temps à autre, la ville Plonit, une nuit d'hiver, se trouva totalement privée d'électricité à cause de violents orages. D'habitude après quelques minutes, le courant est rétabli, et les habitants retrouvent la lumière, mais ce soir-là, après une heure, deux heures... toujours rien.

Pourtant les équipes de secours travaillaient dur, et après avoir effectué toutes les vérifications d'usage, elles n'avaient toujours pas compris d'où provenait la panne.

Les ouvriers montèrent alors dans la grande salle de contrôle, où se trouvait le chef de la sécurité du secteur, et à la grande surprise de tous, ils le virent avec un livre à la main, et une lampe posée sur le front, en train de lire tout tranquillement. L'un d'entre eux lui demanda s'il était au courant que toute la ville était sans lumière, et que depuis deux heures tous attendaient qu'il relève les fusibles ! Il leur répondit d'un air nonchalant que ce n'était pas un drame puisque lui avait de la lumière.

Ce n'est pas parce que nous faisons pénétrer la Chékhina dans nos maisons, grâce à nos efforts personnels, et que la Présence Divine, la lumière céleste, inondent nos foyers, qu'il ne faut pas se préoccuper de ceux qui demeurent dans le noir complet : le chaos spirituel. Nous pouvons, comme le montre notre exemple, essayer de relever les fusibles afin de partager notre lumière.

Cependant, de même que pour une vache perdue, nous devons respecter certaines lois afin de la rendre en bon état, de même il faudra ramener la spiritualité perdue sans casse ni fracas.

C'est-à-dire qu'il faudra déployer nombre d'efforts pour faire aboutir notre démarche, mais avec l'art et la manière ! En effet, lorsque l'on se trouve dans une pièce totalement obscure, on ne peut pas tout d'un coup sortir en plein jour par un soleil éblouissant, car alors, notre première réaction serait de fermer les yeux. Redonner une vie spirituelle, raviver cet éclat que tout Juif recèle en lui, doit se faire progressivement.

Si nous le bousculons, si nous voulons le réveiller en ouvrant d'un coup les volets, sa réaction sera de se cacher sous la couverture et nous n'aurons rien gagné.

SE LEVER AVANT L'HEURE

L'histoire se passe dans un village polonais où un membre de la communauté avait l'habitude, chaque matin des séli'hot, de venir crier aux fenêtres « Séli'hot ! Levez-vous ! Séli'hot !... »

Grâce à son initiative, tout le monde arrivait à l'heure pour réciter les séli'hot.

Mais voilà qu'une année, la voix de cet homme ne se fit plus entendre, ce qui réduisit considérablement le nombre de fidèles. Les fidèles qui n'arrivaient plus à se lever allèrent lui demander pourquoi il ne venait plus les réveiller.

Il leur répondit tout simplement qu'il se faisait vieux ; ce n'était pas par manque de volonté, mais son corps ne répondait plus... Malgré tout, il trouva une solution : il leur proposa que chaque matin, chacun d'entre eux lui apporte sa fenêtre pour qui puisse y crier « Séli'hot ! Levez-vous ! Séli'hot !... »

Ce récit, qui peut nous faire sourire, doit nous faire prendre conscience de notre responsabilité. Même si parfois nous trouvons des personnes pour crier à notre fenêtre et nous aider à nous réveiller, il y a un moment où il faut savoir nous prendre en charge nous-mêmes. Même s'il est vrai que le mois d'Elloul est propice à la Téchouva et que la Chékhina [Présence divine] y est plus perceptible, n'attendons pas qu'il vienne frapper à notre porte !

Réveillons-nous tout seuls, car il est toujours plus agréable de se lever de soi-même qu'après la sonnerie du réveil...



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

Il nous semble parfois à tort que le combat est perdu d'avance, que nos paroles seront vaines et ne feront que maintenir voire renforcer les positions de ce pauvre Juif égaré. Alors on n'essaie même pas, et on se contente de nos mérites personnels : notre Chabbat, notre cacherout, nos enfants... On avance tout seul et on laisse l'autre sur le bas côté, détruire sa vie et son Monde Futur.

Essayons de mieux comprendre ce processus grâce au récit suivant : Comme cela arrive de temps à autre, la ville Plonit, une nuit d'hiver, se trouva totalement privée d'électricité à cause de violents orages. D'habitude après quelques minutes, le courant est rétabli, et les habitants retrouvent la lumière, mais ce soir-là, après une heure, deux heures... toujours rien.

Pourtant les équipes de secours travaillaient dur, et après avoir effectué toutes les vérifications d'usage, elles n'avaient toujours pas compris d'où provenait la panne.

Les ouvriers montèrent alors dans la grande salle de contrôle, où se trouvait le chef de la sécurité du secteur, et à la grande surprise de tous, ils le virent avec un livre à la main, et une lampe posée sur le front, en train de lire tout tranquillement. L'un d'entre eux lui demanda s'il était au courant que toute la ville était sans lumière, et que depuis deux heures tous attendaient qu'il relève les fusibles ! Il leur répondit d'un air nonchalant que ce n'était pas un drame puisque lui avait de la lumière.

Ce n'est pas parce que nous faisons pénétrer la Chékhina dans nos maisons, grâce à nos efforts personnels, et que la Présence Divine, la lumière céleste, inondent nos foyers, qu'il ne faut pas se préoccuper de ceux qui demeurent dans le noir complet : le chaos spirituel. Nous pouvons, comme le montre notre exemple, essayer de relever les fusibles afin de partager notre lumière.

Cependant, de même que pour une vache perdue, nous devons respecter certaines lois afin de la rendre en bon état, de même il faudra ramener la spiritualité perdue sans casse ni fracas.

C'est-à-dire qu'il faudra déployer nombre d'efforts pour faire aboutir notre démarche, mais avec l'art et la manière ! En effet, lorsque l'on se trouve dans une pièce totalement obscure, on ne peut pas tout d'un coup sortir en plein jour par un soleil éblouissant, car alors, notre première réaction serait de fermer les yeux. Redonner une vie spirituelle, raviver cet éclat que tout Juif recèle en lui, doit se faire progressivement.

Si nous le bousculons, si nous voulons le réveiller en ouvrant d'un coup les volets, sa réaction sera de se cacher sous la couverture et nous n'aurons rien gagné.

Pour lui rendre ce qu'il a perdu, nous allons devoir entrer en connexion avec son cœur, qui est la source de tous nos faits et gestes, comme nous l'explique Rabenou Mi Bartenora (Avot 2 ; 9). Or voici à quels types de réponses nous nous trouvons le plus souvent confrontés dans ce genre de contexte : « Moi je suis un Juif dans le cœur, pas besoin de tout ça... ».

Ce à quoi nous pouvons lui répondre que la pensée ne suffit pas. Nous avons des enfants et nous les aimons de tout notre cœur, mais si nous ne nous en tenions qu'à cela, nos enfants risqueraient de manquer de tout. Nous les aimons avec le cœur mais nous agissons pour leur bien, c'est-à-dire que nous les nourrissons, les habillons, les consolons et les grondons, chaque fois que c'est nécessaire et par amour.

Et bien pour Hachem, c'est la même chose. Nous L'aimons avec le cœur, nous Lui sommes reconnaissants de tout ce qu'il nous offre à chaque instant, pourtant cela ne suffit pas : Pour aimer, il faut passer à l'acte, DONNER, sinon l'amour s'étiolé... Mais alors c'est quoi être Juif ? Une nationalité ? Une religion parmi d'autres ? Non, c'est avoir reçu l'héritage Divin, le préserver, et le considérer comme le plus précieux des trésors.

On voit par exemple que Hachem a « endurci le cœur de pharaon », ce qui l'empêche de raisonner.

De là nous comprenons qu'il faut, pour atteindre le cœur de l'autre et le mettre en action, l'attendrir. Un homme sensible, c'est un homme qui pourra agir vers le bien. Il n'y a pas un Juif au monde qui puisse dire qu'il ne croit pas en Dieu sans qu'il soit en train de se mentir à lui-même.

Qu'Hachem n'ait pas à nous faire subir de dures épreuves, mais que lorsqu'elles surviennent, si elles surviennent, et que la main de l'Homme devient faible et inefficace, notre cœur cherche l'issue. Et la seule porte qui puisse encore s'ouvrir lorsque toutes les autres sont fermées à double tour, est celle qui conduit vers notre Père qui règne dans les Cieux, Qui nous ouvrira tout grands « Ses Bras », après que nous ayons versé des larmes de repentir.

Que ces quelques paroles de Torah contribuent à l'élévation de l'âme de notre très chère grand-mère « Denise Dina bat Élise » qu'Hachem a rappelé auprès de Lui Chabat dernier.

De même qu'elle a prié et qu'elle s'est inquiétée pour chacun de nous dans ce monde ci, qu'elle puisse continuer d'en Haut, dans le monde de vérité, à implorer la miséricorde pour tous les siens, et les âmes égarées. Amen

Rav Mordékhai Bismuth

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina Qu'Hachem leur accorde brakha vé hatslaka

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouña Qu'Hachem leur accorde brakha vé hatslaka

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalisés chaque jour envers Ton

La guérison complète et rapide de tous les malades de Âm Israël à travers le monde

La guérison complète et rapide de Albert Avraham ben Julie Qu'Hachem lui accorde Briout Brakha vé Atslaka



Le mérite de ces paroles de Thora est consacré à la guérison complète d'Esther-Sourélée bath Rayia Parmi tous les malades du clall Israel (famille Wajzer de Montmorency)

Je suis pour mon Aimé comme il est pour moi...

Cette semaine avec l'aide d'Hachem, je vous parlerais de la Paracha Ki-Tétsé et aussi de notre période. En effet, cela fait déjà quelques jours que nous avons entamé le mois de d'Elloul. Pour une partie du grand public cela n'indique pas grand-chose, mais pour le public religieux cela signifie beaucoup ; ce sont les jours d'avant Roch Hachana et de Kippour. De plus, la coutume Séfarade veut que le public se lève beaucoup plus tôt pour commencer à dire les "Slihots" à la synagogue. En fait, cette prière est basée sur un fait historique qui remonte à près de 3600 ans en arrière. A l'époque, un peuple –que vous connaissez bien d'ailleurs- venait de recevoir au mont Sinaï les Tables de la loi et toutes les Mitsvots de la bouche du Créateur. Seulement rapidement, le peuple trébuchera avec la faute du veau d'or. Il faudra attendre 40 jours de prières (plus précisément 2 fois 40 jours) de Moche Rabénou pour qu'en final le peuple reçoive le pardon le jour du Kippour. Or, la dernière montée au Sinaï s'est effectué le 1° Elloul. Durant 40 jours Moche Rabénou ne boira pas ni ne mangera afin d'obtenir la grâce divine le jour du Kippour (qui, parmi tous les dirigeants du monde est prêt à ne pas boire et manger pour le sauvetage de son peuple –alors que Moché avait la certitude de rester en vie malgré tout?) Or, l'événement de cette montée du Sinaï n'est pas seulement resté dans le domaine des cahiers historiques: il est inscrit dans l'air du temps! Le mois d'Elloul est propice à la Téchouva/ repentir et aux prières! D'autre part, les Sages font remarquer que le verset du Chir Hachirim –Cantique des Cantiques : "Je suis pour mon bien aimé (Hachem), comme Il est pour moi (le peuple juif)." Les acronymes des mots de ce verset forment le mot "Elloul". Donc on aura compris, c'est un temps propice à plus de spiritualité.

Une nouveauté cette année sera un Midrash Tanhouma (Haazinou 4) : "Dès fois Hachem est visible, dès fois non. Dès fois Dieu écoute (nos prières), dès fois Il s'en détourne. Parfois Dieu est présent, et parfois Il se fait absent... Par exemple lors de l'esclavage d'Egypte, Hachem a écouté les suppliques du peuple, tandis que lorsqu'il a fauté dans le désert Hachem s'est détourné. Lorsque le peuple a fait Téchouva, Hachem s'est fait présent, lorsqu'il a fauté Hachem s'est fait absent... C'est pourquoi le prophète énonce : "Dirchou Et Hachem Bématso..." Chercher Dieu lorsqu'il se trouve près de nous... Et les Sages font savoir qu'il s'agit des 10 jours de pénitence entre Roch Hachana et Yom Kippour où la présence d'Hachem est plus palpable et aussi pendant le mois d' Elloul où « hachem est dans les champs » qui est une préparation à ces jours de jugement. Donc cette semaine on aura compris un enseignement profond: l'agrément par Dieu de notre Téchouva n'est pas forcément chose acquise... S'il est vrai qu'on a fait des efforts dans notre vie pour se rapprocher de Sa Thora –par exemple en allant au cours du mardi soir- il reste que notre démarche doit être agréée par Hachem. Cela ressemble -un tant soit peu- au jour de l'examen où un des élèves réussit un très beau compte-rendu.

Seulement le correcteur est particulièrement irrité ce même jour et pour chaque petite faute il retirera largement deux points sur la note finale... Pareillement, le fait de mieux faire dans notre vie, c'est formidable; mais il faut encore que ce soit accepté par Dieu. C'est pourquoi les Sages dévoilent que la période du mois d'Elloul est propice et notre démarche sera validée par Dieu ! Donc on essayera de faire un peu plus d'efforts dans la prière (avec plus de concentration, même si le masque nous dérange...) on fera mieux notre Chabath (par exemple on fera attention de bien préécouper avant le Chabath tous les "Sopalins" pour ne pas venir à les déchirer durant le Chabath...).

Comme je vous l'ai dit, je dirais un mot –avec l'aide du Tout Puissant sur "Ki Tétsé". [Au cours de la Paracha \(c'est aussi une fine allusion au nouveau best-seller qui vient de sortir et qui est déjà arraché dans les boutiques et les points de vente en Erets et dans le monde entier en particulier en France vous pouvez vous le procurer en téléphonant –en dehors du Chabath 0660139095\)](#) est écrit des versets sur une Mitsva très particulière, celui du prêt à intérêt. Comme vous le savez, la sainte Thora interdit le prêt à intérêt (précision importante, l'intérêt est prohibé vis-à-vis de notre prochain de la communauté mais pas en ce qui concerne les gentils). Par exemple, mon ami de la synagogue que je connais de longue date, me demande si je peux lui prêter 2000 Euros pour sa rentrée ; d'une manière toute noble je lui donne immédiatement mon accord. Seulement je lui rajoute que j'aurais un manque à gagner –car je perçois des intérêts de la banque- donc je lui demande de me rembourser dans 3 mois les 2000 et **en plus un billet de 100 Euros...** C'est interdit par la Thora (les 100 Euros). Mieux encore : j'ai déjà prêté la modique somme de 10 000 Euros à une connaissance (toujours de la même synagogue) et comme je sais qu'il possède une magnifique villa qui surplombe Cannes, je lui demande gentiment s'il est d'accord que je passe quelques jours avant les fêtes dans sa propriété... Là aussi, c'est interdit d'occuper sur les frais de la princesse la villa; car en final l'emprunteur recevra ses 10 000 Euros PLUS la semaine dans le domaine de Cannes... (Le cas serait différent si c'est un ami de très longue date qui de toutes les façons me prête d'année en année sa maison et donc que l'occupation de sa maison n'est pas liée avec le prêt). Ces lois sont plus ou moins connues du public. Seulement ce qui l'est moins c'est que le prophète Yéhesquiel fustige les personnes qui prêtent l'argent et se font rembourser avec des intérêts en leur promettant qu'ils n'auront pas droit au monde après la résurrection des morts... Comme vous le savez, notre tradition plusieurs fois millénaires l'énonce (dans différentes prophéties) qu'après notre montée au ciel (notre âme) ; il y aura un grand jugement de toute l'humanité puis en finale ce sera la résurrection des morts (les Tsadiquim). C'est-à-dire que lorsque le Créateur le voudra, Hachem fera revenir à la vie tous les hommes droits des générations passées. Il y aura bien sûr Moché Rabénou, nos saint pères mais aussi tous les Tsadiquim et Tsadquaniots (les femmes justes et pieuses) de

ne pas jeter sauf guenissa ne pas lire pendant la sortie de la torah et pendant la prière

chaque génération qui se relèveront de leur tombes. Seulement les mécréants ne se relèveront pas de leur tombe, ni ceux qui ont prêté avec intérêt. La question que je vous propose : **pourquoi le prophète fustige précisément les prêteurs à intérêts plus encore que tous les autres fauteurs ?** Avec l'aide d'Hachem je vous propose une intéressante explication (ceux de mes lecteurs qui ont une idée sur le sujet sont invités à m'envoyer leurs réponses et **en particulier les valeureux Yéchiva Boh'er (Bahour Yéchiva) qui sont restés en France à cause du Corona et ne sont pas encore retournés en Erets...**). Pour comprendre mon développement il faut comprendre un grand mystère, pourquoi la location d'un quelconque objet est permis tandis que la location d'argent est prohibée ? Je m'explique, lorsque je vais chez "Avis" et que je demande une voiture pour trois jours, je paye la location à la journée or si je vais à un point de change et je demande un prêt d'argent sur trois jours, je n'aurais pas le droit de payer le prix des jours qui passent... Quelle différence ? La réponse donnée dans la Guémara (Baba Métsia) sera que la location d'objet: c'est le même objet que je rends et le prix de la location est dû à l'usure de l'objet. Tandis que le prêt d'argent ce ne sont pas les même billets que je rends (Halvaa Nitna Léotsaa) et **il n'y a pas d'usure de l'argent** (la somme d'argent -2000 Euros au début du prêt sera du même montant au moment du remboursement).

Après ces données on verra que la vie ressemble étrangement à un prêt à très long terme. En effet, tout croyant le sait: la vie est un grand cadeau **–avec ou sans le Corona.** Donc après 120 ans l'homme rendra à son créateur l'âme (plus ou moins en bonne état). Or comme je vous l'ai précédemment expliqué, Hachem réinsufflera alors le souffle de vie à tous les Tsadiquims enterrés (**dans les carrés juifs des cimetières entretenus par la cotisation de la communauté...**) pour l'éternité lors de la résurrection des morts

Hors, il existe un principe, qu'Hachem se comporte avec nous comme on se comporte avec notre prochain. Et puisque notre défunt a fait des prêts à intérêts durant son bref passage sur terre (court par rapport à l'éternité qui l'attend) en demandant le prix du temps à l'emprunteur (alors qu'il n'y avait pas usure de l'argent): il a fauté. Mesure pour mesure, Hachem fera porter l'usure sur le corps de notre mauvais prêteur et donc lors de son séjour sous terre son corps se détériorera (pas comme il a fait avec son argent)...Intéressant, non?!

Quand il ne fait pas bon d'être seul dans le trou...

Notre histoire illustrera l'interdit du prêt à intérêt. Avertissement, notre histoire vérifique est un peu difficile pour les âmes sensibles, mais nous avons suivi le conseil d'un grand Rav du Clall Israël qui a



approuvé sa diffusion. Il s'agit d'une matinée dans la grande métropole américaine de New York. Là-bas, un Juif de la communauté venait de rendre âme. Comme toujours dans ces moments terribles, l'émoi est grand parmi la famille, les amis et tous les proches. Le convoi funéraire est rapidement organisé (car il est une Mitsva d'enterrer le mort au plus vite). Les enfants du défunt sont tous là pour dire le Kaddish en l'honneur de l'âme du père et de lui rendre les derniers honneurs. La foule est présente au moment de la mise en terre dans un des cimetières juifs de la ville. Puis après avoir fait la Mitsva, le public se disperse, et chacun reprend ses occupations. Seulement, en fin de journée, un des employés de la 'Hévra Kadicha, se rend compte qu'il n'a plus son portefeuille. Le problème est qu'il renferme plusieurs milliers de dollars! Il est obligé de le retrouver coûte que coûte! Après avoir longtemps réfléchi sa conclusion était qu'il était tombé dans la fosse lorsqu'il a mis en terre le corps de ce matin: il n'y avait aucun doute! Son émoi était grand car il ne savait pas s'il lui était permis de déblayer la sépulture pour récupérer son bien! Heureusement que se trouvait à New York un grand Juge Rabbinique d'Erets Israël: Le Rav Wozner Zatsal. Notre homme se rendit chez le Possek en lui présentant sa question. Le Rav Wozner lui dira que puisqu'il y a une grande perte d'argent, il pourra déblayer la terre mais il faudra demander pardon au défunt du manque d'honneurs occasionnés. (**Sans cette grosse perte, il n'y a pas de permission de découvrir le mort une fois enterré!**). Le Juif fit exactement ce que lui permit le Rav, il retira la terre du cadavre, et effectivement il trouva de suite son portefeuille. Seulement, l'employé est horrifié de ce qu'il voit! Voilà que le corps de cet homme enterré ce matin même est attaqué par TROIS serpents qui mordent son corps de tous les côtés!! Notre homme de la Hévra Kadicha n'a jamais vu pareil spectacle de sa vie! Il recouvrira très rapidement le corps, et encore tout tremblant, part en trombe voir le Rav Wozner pour lui rendre compte de ce qu'il a vu! Le Rav écouta attentivement toute l'histoire et dira: "Je connais personnellement le défunt. Durant sa vie, cet homme prêtait à intérêt à des gens de la communauté! Plusieurs fois, je l'ai prévenu qu'il était défendu de pratiquer une telle activité: mais il ne m'a jamais écouté! Aujourd'hui, il reçoit sa punition car le verset dit: "Lo Tihie Noshé..."/ne prête pas à intérêt. Or le mot qui désigne le prêt (Noshé) est le même que celui qui désigne le serpent: Na'hach. De là les sages disent que l'intérêt ressemble au venin du serpent. Au début il s'agit d'une petite morsure mais à la fin le poison se répand dans tout le corps. De la même manière, au départ l'intérêt n'est presque pas palpable, mais avec le temps il grandit de manière considérable!"

Le Rav Wozner dira à notre homme de la Hévra Kadicha de dévoiler à tous cette histoire vérifiable pour se garder de cet interdit!

Chabat Chalom et à la semaine prochaine Si Dieu Le Veut

David Gold

On souhaitera une grande réussite à notre talentueux dessinateur Dan Bar Lev et son épouse qui nous a formidablement agrémenté notre feuillet par ses dessins et lui souhaitons un Ychouv Kal /une bonne installation dans la petite agglomération de Yavniel dans le nord du pays.

Je tiens à la disposition du public de nombreux livres d'un excellent ouvrage : "Au cours de la Paracha" qui vient de paraître. C'est la première année de votre feuillet préféré.... Tout celui qui aimerait s'en procurer peut prendre contact sur mon portable (en Israël) : 055 677 8747.

Le Chabbat de Rabbi Na'hman de Breslev

Etude pour le Chabbat Ki-Tetsé 5780

... שליח תשליח את האם ... (כבר)

Tu renverras la mère... (deutéronome 22,7)

mb'ar bat-kognim (et kouon et cetera), sh'kon zafor mer'meo ul neshmatin datat'revco matir'ahu, hineni ha'neshmatot ha'rachokim ma' yitbarad ul-yidi mu'ashivim sha'ainim tov'im. Ul zeh mer'meo ha'pesuk: bi yikra'akn zafor la'pniya be'derek v'v'co, sh'mi sh'ro'ach la'kha v'lik'rav al'oh ha'neshmatot ha'nafolot lo'zvot be'hem le'k'rebem la'h v'tabar, sha'i a'p'shar lo' le'k'rebem bi' am ul-yidi shi'shat'del ha'chala le'shalach v'lo'slik m'hem a'at ha'ch'mot v'dru'ot shi'sh la'hem m'k'bar, shi'sliko d'ut'ot m'atz'mim ba'alo ain la'hem shom she'el b'ell, b'mo sh'bat' r'v'nu v'el (b'sim'on k'v'n - l'k'v'ot mohar'z' ch'lek a) ul pesuk: "um n'bel v'la'ha ch'k'm" — um a'k'vilo a'ur'it'a v'la'ha ch'v'no, sha'i a'p'shar la'hat'k'rav l'z'dik'i am'at v'alo ha'tora' bi' am b'shem sh'li'bin m'atz'mon b'el ha'ch'mot sh'meb'r, ba'alo ain lo' shom she'el b'ell.

Il est expliqué dans les Tikounim (6,23-1), que le nid d'oiseau fait allusion aux âmes qui sont loins de l'Eternel bénis-soit-Il, à cause de leurs exactions. C'est ce que nous signifie le verset: "lorsque tu renconteras, sur le chemin, un nid d'oiseau". Car celui qui souhaite prendre et rapprocher ces âmes déchues, méritant ainsi de les ramener vers l'Eternel bénis-soit-Il, cela ne lui sera possible qu'à une condition préalable:

leur compréhension initiale, ces comme si elles en étaient Rabbénou Na'hman à propos raison et peu sage" (Likoutey qui a reçu la Torah sans impossible de s'attacher aux Torah, si ce n'est en annulant si nous étions dépourvus

md'ut'ot b'el ha'ch'mot v'ha'bel'bulim b'mish'k m'ha'ch'mot sh'el ha'bel sh'har'gal b'hem



Eloigner et chasser leur intellect et âmes devront annuler leur esprit dépourvues, comme l'a écrit du verset: "un peuple dénué de Mohara'n 1,123) - un peuple "réfléchir"; car il est Tsadikim de vérité et à la notre sagesse initiale, comme d'esprit.

וְאֶלְיוֹ בְּשָׁנָכֶם בְּעַבּוֹדַת הָאָרִיךְ לְסַלְקֵה המְבָלְבָלִים אֶתְהוּ מִיּוֹם לְחֶבְרוֹן, שְׁבֵל זֶה מְגֻנְבָּרִיו שְׁגַכְבָּעָו בּוּ בְּאֶלְיוֹ קְבָלָם מַהְרֵ סִינִי.

Et même lorsqu'on s'initie au service divin, il convient d'éloigner de notre esprit philosophies et troubles qui nous assaillent au quotidien, car ils proviennent des pensées futiles et inutiles auxquelles nous nous sommes adonnés depuis notre jeune âge, fixées en nous au point qu'on les croirait reçues devant le Sinaï (lors du don de la Torah).

ובא'mat al'oh ha'sbarot v'ha'ch'mot sh'li'oh ha'meb'l'bulim at'ohu b'mish'k'in rak me'uzi ha'dat'ot tov v'reu, m'zahmat ha'nesh' sh'hat'iel b'ch'va sh'hi'at'ha 'am b'el ch'i, v'mish'k n'mish'k sh'bel adam b'sh'no'el m'p'ui am'ot, y'sh bo a'ch'iot ha'z'ha'ma ha'zot b'ch'v'na (Tehilim 51): v'ch'pa'a y'h'mar'ni a'pi. v'mish'k n'mish'k'in b'el al'oh ha'bel'bulim v'ha'sbarot sh'el sh'vot ha'meb'l'bul'in v'mo'ge'nu at' ha'ar'm m'dar'ek ha'ch'mim.

En réalité, ces opinions et philosophies qui troublent, proviennent de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, du venin que le serpent a insufflé en 'Hava (Eve) - la mère de l'humanité. De là provient que tout être issu du giron maternel, est "contaminé" par ce poison, comme David nous le fait remarquer (psaume 51): "ma mère m'a engendré dans le péché". De là proviennent toutes ces erreurs et opinions stupides qui troublent et empêchent l'homme d'accéder au chemin de la vie.

וְזה ב'ח'נ'ת: שליח תשליח את האם ואות הבנים תקח לך, sha'i a'p'shar le'k'reb ha'neshmatot sh'hem b'ch'v'na a'p'ro'chim ao b'izim d'li'ah n'daf'in d'li'ahon sh'le'mi'ah, dh'ineni ha'neshmatot sha'ain la'hem sh'le'mot v'ain la'hem b'ne'fim le'f'rah b'ub'rot'oh yitbarad v'la'hat'k'rav

Par le fait de dire
et chanter

Na Na'h Na'hma Na'hman méoumane

On reçoit toutes les
délivrances

C'est une grande mitsvah d'être toujours joyeux !...

Pour la guérison rapide et totale de **Ilana bat Bélarah**, Hy"v

אליו יתברך — והאם רכזת על האפרחים או על הביצים, 'האם' זה בוחנת אם לבינה תקרה. בוחנת השכל של כל אחד ואחד, כי עקר חיות ונadol של כל אחד ואחד הוא משכלו, שהוא מתח ומניג ומקים אותו, בבחינת (קחלה?) החקמה תחיה, ועל-כן נקרא השכל 'אם הבנים'.

Ce qui correspond à: "Tu renverras la mère, et les enfants, tu les prendras pour toi", car on ne peut pas rapprocher les âmes symbolisées par les oisillons ou les œufs qui n'ont pas encore toutes leurs facultés, c'est-à-dire ces êtres qui n'ont pas encore d'ailes pour s'élever vers le service divin et se rapprocher de l'Eternel bénit-soit-Il. "Et la mère les couve" – "la mère", correspond à "Dis qu'elle est mère de l'intelligence", c'est-à-dire l'origine intellectuelle de chacun, car la vitalité et le développement de chacun tire son origine de l'esprit, qui le fait vivre, le dirige et le maintient, comme dans (kohélet, 7) "La sagesse fait vivre", c'est pourquoi on l'appelle "la mère des enfants".

זהו והאם רוכזת על האפרחים וכו', שאם הבנים שהיה אם לבינה' שהוא השכל של כל אחד ואחד שנולד עמו ממעיו אמן, רובי' על האפרחים וכו', כי השכל שיש בכל אדם מופיע רובי' על נפשו לחיזתו ולונדרו, אבל מוחמת חטא אדם הראשון נאחו' והמת הנחש בזיה השכל בנו' ומשם באין כל הנסיבות והחכמתו של שנות וחבלה נמלבין את האדם.

C'est cela: "Et la mère couve les oisillons" – la mère des enfants, qui est "la mère de l'intelligence", l'esprit inhérent à chacun, lorsqu'il sort du giron maternel. "Qui couve les oisillons", car cet esprit qui naît avec l'homme l'accompagne, le faisant vivre et se développer. Cependant, à cause du péché original, le venin du serpent s'est emparé de cet esprit, et de là proviennent toutes les opinions et philosophie stupides et vaines, qui troublent l'homme.

ועל זה הזהירה התורה, שמי שרוצה לקחם ולזבות בהם, דהינו לקרבם לה' יתברך, ישלח את האם תחלה, בוחנת שלח תשלח את האם, שיראה לשלוח ולסלק ולהעביר מהם את כל התחומות והסבירות שיש להם מכביר, שהם בוחנת אם בנו'.

Aussi, la Torah nous prévient-elle: celui qui veut les prendre et mériter par eux, en les rapprochant de l'Eternel bénit-soit-Il, devra chasser auparavant la mère, comme "Et tu renverras la mère". C'est-à-dire qu'il prendra garde de renvoyer et chasser au loin toutes les sagesse et opinions préjugées, qui sont considérées comme leur mère.

ואחריך, זאת הבנים תקח לך, שאחריך יוכל לך רכזם שהיה נקריםם 'בנים', כי כל המלמד בן חברו תורה באלו יולדו (סנהדרין יט), כי בודאי נחشب באלו ילדם ממש, כי הוא מסלק מהם השכל שטכבר, שמשם היה חיותם מתחלה ממש, אם ומשיח בהם שבל חדש וחיות חדש באלו נולדו היום ממש, ועל-כן עתה דיקא נקריםם 'בנים', בוחנת (תהלים ב): בני אתה אני היום ילדתיך, כי זה עקר התחרכבות מה שטסלק שכלו שטכבר ונחשב לו באלו נולד היום ואנו נקריםם בנים, בוחנת בני אתה אני היום ילדתיך. (הלוות בשר בחלב – הלווה ד, אותן ב)

Alors seulement, "Et tu prendras les enfants pour toi". C'est-à-dire qu'ensuite, il pourra les rapprocher afin qu'ils méritent d'être appelés "Banim" (enfants), car "tout celui qui apprend la Torah à l'enfant d'autrui, c'est comme s'il l'avait mis au monde (Sanhédrine, 19-2). Il est assurément considéré comme s'il l'avait véritablement engendré, il le débarrasse de son esprit natif, celui qu'il reçut à la naissance, il lui procure un nouvel esprit, une vitalité nouvelle, comme s'il était né à l'instant, seulement alors il pourra être appelé "Banim", de l'ordre de (psaume 2): "Tu es mon fils. C'est moi, aujourd'hui, qui t'ai engendré". C'est cela l'essentiel du rapprochement, lorsque l'individu se débarrasse de son esprit inné, se considérant comme nouveau-né, ce type d'individu peut être qualifié de "Banim", comme dans "Tu es mon fils. C'est moi qui, aujourd'hui, t'ai engendré".

(tiré du Likoutey Halakhot - Bassar b'Halav 4,2)

Chabbat Chalom

Feuillet dédicacé à la mémoire de **'Haya bat Daniel**, q.D.r.s.a.

"Le Chabbat de Rabbi Nachman de Breslev" 054-8429006 (Méir) / Soutien financier en Israël: compte postal 89-2255-7
Compte Paypal associé à l'adresse e-mail Shabat.breslev@gmail.com / Cours vidéo en français: www.nahmanmeouman.com

=====
Dédicace-soutien du feuillet (guérison, réussite... souvenir): 100nis / 20euros la semaine